

DÉLIBÉRATION N°CP 2021-C16 DU 22 JUILLET 2021

DIVERSES MESURES RÉGIONALES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime d'Aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – Covid-19 relatif au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises du 20 avril 2020 modifié ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique et notamment l'article 1424-1 ;

VU la délibération n° CP 2020-C02 du 3 avril 2020 relative à diverses dispositions financières ;

VU la délibération n° CP 2020-C04 du 3 avril 2020, modifiée par la délibération n° CP 2020-170 du 27 mai 2020, relative au fonds d'équipement d'urgence des Professionnels de santé ;

VU la délibération n° CP 2020-408 du 23 septembre 2020 - la politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France – 5ème affectation pour 2020 ;

VU la délibération n° CR 2020-046 du 24 septembre 2020 relatif à la prorogation des dispositifs liés à la crise Covid-19 ;

VU la délibération n° CP 2020-C28 du 15 octobre 2020 – Diverses mesures régionales dans le cadre de la crise du Covid-19 ;

VU la délibération n° CP 2021-C11 du 1er avril 2021 relative à la politique régionale en faveur de la santé et des solidarités en Île-de-France - dépenses relatives à la crise du covid-19 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le rapport n°CP 2021-C16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Subventions dans le cadre du fonds d'équipement d'urgence des professionnels de santé.

Décide d'attribuer des subventions aux bénéficiaires et pour les montants figurant en annexes 1, 2, 3 et 4 au titre du dispositif « fonds d'équipement d'urgence des professionnels de santé » adopté par délibération n° CP 2020-C04 du 3 avril 2020 modifiée par délibération N° CP 2020-170 du 27 mai 2020, pour un montant total de **578 709,93 €**.

Les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions sont régies par le règlement d'intervention du fonds d'urgence de soutien aux professionnels de santé et le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France susvisés.

Subordonne le versement des subventions supérieures ou égales à 23.000 € à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2020-C28 du 15 octobre 2020, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Subordonne le versement des subventions inférieures à 23.000 € à l'envoi de notifications.

Affecte une autorisation d'engagement de **402 751,44 €** (195 950,90€ pour les bénéficiaires privés et 206 800,54€ pour les bénéficiaires publics) sur le chapitre 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 13 « Région solidaire – Covid 19 » du budget 2021.

Affecte une autorisation de Programme de **175 958,49 €** (111 364,02€ pour les bénéficiaires privés et 64 594,47 € pour les bénéficiaires publics) sur le chapitre 904 « Développement social et santé », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », action 141 002 04 « Région solidaire – Covid 19 » du budget 2021.

Article 2 : Attribution de subventions aux collectivités franciliennes et établissements d'enseignement supérieur désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19.

Décide de participer au titre du dispositif « Attribution de subventions aux collectivités franciliennes et établissements d'enseignement supérieur désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 » au financement de **21** projets détaillés en annexe 5 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de **346 759 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires d'une convention conforme à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2020-C28 du 15 octobre 2020, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **346 759 €** aux bénéficiaires visés en annexe 5, au titre du dispositif « Attribution de subventions aux collectivités franciliennes et établissements d'enseignement supérieur désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 » adopté par délibération n° CP 2020-408 du 23 septembre 2020 sur le chapitre 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 13 « Région solidaire – Covid 19 » du budget 2021.

Article 3 : Attribution de subventions aux communes franciliennes mobilisées dans la campagne de vaccination contre la Covid19.

Décide de participer au titre du dispositif « Attributions de subventions aux communes et à leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la Covid19 » au financement de 22 projets détaillés en annexe 6 et 7 de la présente délibération par l'attribution de 37 subventions d'un montant maximum de **217 974 €**.

Subordonne le versement des subventions à l'envoi de notifications.

Affecte une autorisation d'engagement de 131 955 € aux bénéficiaires visés en annexe 6 au titre du dispositif « Attributions de subventions aux communes et à leurs groupements mobilisés

dans la campagne de vaccination contre la Covid19 » adopté par délibération n° CP 2021-C02 du 21 janvier 2021 en fonctionnement sur le chapitre 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 13 « Région solidaire - Covid 19 » du budget 2021.

Affecte une autorisation de programme de 86 019 € aux bénéficiaires visés en annexe 7, au titre du dispositif « Attributions de subventions aux communes et à leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la Covid19 » adopté par délibération n° CP 2021-C02 du 21 janvier 2021 en investissement sur le chapitre 904 « Développement social et santé », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », action 141 002 04 « Région solidaire - Covid 19 » du budget 2021.

Article 4 : Don en nature de tests aux collectivités franciliennes désireuse de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19.

Décide de d'attribuer une subvention en nature d'un montant de 275 796 € pour la distribution de 65 200 tests aux collectivités figurant en annexe 8 du présent rapport.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 22 juillet 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 22 juillet 2021 (référence technique : 075-237500079-20210722-lmc1113517-DE-1-1) et affichage ou notification le 22 juillet 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 - DECISION 8 bénéficiaires privés fonctionnement

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire privé	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en fonctionnement
00000002	DR MICAEL SCHNEERSOHN	95 290	L'ISLE ADAM	41961013400035	106,68
00000008	BERDAH SEVERINE	78 500	SARTROUVILLE	50852637300032	2 433,13
00000081	KELOUA SAFIA	93 100	MONTREUIL	79832917300024	997,92
00000107	PHARMACIE 37 BOURGOGNE - DILOUYA LAURE	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	53851591700010	253,00
00000210	SCM OPHTACARE PARIS BATIGNOLLES	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	84230744900020	498,86
00000211	DR MICAEL SCHNEERSOHN	95 290	L'ISLE ADAM	41961013400035	213,85
00000217	MSP SCM PLURIPROFESSIONNELLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE	91 550	PARAY VIEILLE POSTE	82783357500018	243,16
00000229	PHARMACIE NORD MAGENTA	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	83439275500015	646,32
00000329	MAISON DE SANTÉ PÉAN	95 430	AUVERS SUR OISE	83112270000014	397,07
00000331	PHARMACIE DU GRAND ENSEMBLE - CAIZERGUES PHILIPPE	94 140	ALFORTVILLE	43451414700017	334,55
00000332	MU77	77 830	VALENCE EN BRIE	44972407900016	313,20
00000336	PHARMACIE PRINCIPALE DU KB - SELEURL BPY	94 270	LE KREMLIN BICETRE	81197672900012	145,64
00000359	CABINET MEDICAL SCM AVICENNE	93 200	SAINT DENIS	80102727700012	1 641,93
00000381	SNC BODART SCHOETTEL	95 380	LOUVRES	38052828100013	327,16
00000484	BENMANSOUR DRISS	91 370	VERRIERES LE BUISSON	49156489400062	294,52
00000494	UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PHARMACIENS D'OFFICINE - ILE-DE-FRANCE	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	53306191700019	5 000,00
00000510	PHARMACIE DES SOURCES - MORIN CLAIRE	92 160	ANTONY	80869932600019	350,00
00000516	PHARMACIE NAOURI	93 700	DRANCY	40923852400014	232,20
00000545	SELURL PHARMACIE ARC EN CIEL	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	82187407000013	398,00
00000672	DOCTEUR NUNU RAOUL	78 470	SAINT REMY LES CHEVREUSE	84760644900019	223,08
00000812	OLIVIER BLACQUE-BELAIR	93 370	MONTFERMEIL	42214712400032	464,04
00000909	CENTRE DENTAIRE TROCADERO VICTOR HUGO - ADTVH	75 016	PARIS 16E ARRONDISSEMENT	83522265400013	4 766,06
00000960	BARRAU AGNES	94 700	MAISONS ALFORT	48415998300077	215,12
00000961	(GUERIN) SELVE CLAIRE	94 420	LE PLESSIS TREVISE	34127375300051	273,85
00000963	SELARL DECROIX	94 370	SUCY EN BRIE	32216083900039	176,80
00000965	HAGÈGE CAROLINE	94 700	MAISONS ALFORT	79529716700046	97,74
00000966	MEJEAN-FRAVAL ERIC	77 177	BROU SUR CHANTEREINE	37988655900044	362,16
00000967	THIERRY RENARD	77 340	PONTAULT COMBAULT	32313633300057	1 002,40
00001090	DELPHINE HUGNOT-PAVIOT	77 130	CANNES ECLUSE	81297799900018	207,50
00001096	BEAUNE LAURENCE	75 008	PARIS 8E ARRONDISSEMENT	50155019800037	133,26
00001121	LECLERCQ STÉPHANIE	78 330	FONTENAY LE FLEURY	81366994200019	457,91
00001124	SCM REEDUCATION CHARRAS DECHARTRE AMAR	92 400	COURBEVOIE	34319815600048	358,27
00001147	GROUPE MÉDICAL MSP DES CORDELIERS	95 420	MAGNY EN VEXIN	49091676400015	1 719,67
00001199	CENTRE DE SANTE APAS BTP	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	77568231300074	4 684,39
00001268	SCM FFGS	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	49761188900013	404,70
00001371	DELAUNE LEA	95 150	TAVERNY	82175255700016	107,98
00001385	ALICE LECLERE	75 016	PARIS 16E ARRONDISSEMENT	82921103600035	53,43
00001415	ZULBERTY JÉRÔME	91 300	MASSY	44160978100022	350,59
00001423	SCM PILMONT - V. MOTTIN	78 410	AUBERGENVILLE	41441451600024	582,20
00001450	MINGAUD NICOLAS	91 550	PARAY VIEILLE POSTE	83273534400018	345,00
00001502	PIERRE BOINEAU	91 510	LARDY	33995987600022	715,47
00001521	DAN RUTBI CABINET DENTAIRE NOTRE DAME DES CHAMPS	75 006	PARIS 6E ARRONDISSEMENT	82482343900016	1 769,05
00001541	HENRIETTE ABEL	94 120	FONTENAY SOUS BOIS	41535092500012	43,00
00001588	FLORENCE MARGUERIE DE ROTROU - GROSHENRY	78 250	MEULAN EN YVELINES	49984743200022	110,00
00001589	SADOUL MORGANE	92 420	VAUCRESSON	52259978600020	53,23
00001639	SISA DE VIGNEUX SUR SEINE	91 230	MONTGERON	88139340900019	474,35
00001666	CLAIRE BILLET - VAZEILLE	78 450	VILLEPREUX	44345708000069	145,00
00001695	SELAS IMEF	94 170	LE PERREUX SUR MARNE	83254258300014	6 526,94
00001708	COHEN EVA	92 310	SEVRES	47905186400045	26,98
00001747	HAMANI SANDRA	94 550	CHEVILLY LARUE	53393366900020	335,75
00001754	DENIAUD MARIE-AGNÈS	78 150	LE CHESNAY ROCQUENCOURT	52424278100036	79,60
00001805	SCM CRF DE L'ESTREE	93 240	STAINS	40106046200017	3 130,45
00001815	DINH MARC	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	75346108600013	125,00
00001839	LEFEVRE SARAH	93 500	PANTIN	79175202500050	180,96
00001860	MICHEL CLAUDE	94 100	SAINT MAUR DES FOSSES	34242663200010	109,49
00001861	FUSEE SEVERINE	92 200	NEUILLY SUR SEINE	50874992600038	170,82
00001863	SCIBERRAS	77 170	BRIE COMTE ROBERT	50453078300019	620,07
00001908	DR DAVID PORTET	91 150	ETAMPES	38900106600015	602,54
00001923	CABINET DENTAIRE MARILYNE PALACCI	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	40957038900018	476,46
00001925	CABINET D'ORTHOPHONIE PÉPINOT LAURENCE	92 220	BAGNEUX	38899095400033	321,27
00001930	CAMUS	77 100	MEAUX	39177784400039	364,50
00002024	JOSEPH LEVI	92 000	NANTERRE	41533028100015	164,90
00002050	BONETE LAURENCE	75 019	PARIS 19E ARRONDISSEMENT	85268072700017	41,15
00002077	ALMERAS HÉLÈNE	95 000	CERGY	33484180600063	31,11
00002084	HELENE BONNOT	94 270	LE KREMLIN BICETRE	79502048600036	163,47
00002095	PHILIPPE QUINQUAUD	77 410	CLAYE SOUILLY	80160584100023	223,51
00002112	FUZIER MATHILDE	93 100	MONTREUIL	80423401100026	78,48
00002130	NGUYEN MARIE-CHRISTINE	77 186	NOISIEL	48464906600038	763,62
00002152	CENTRE DE SANTE VERT GALANT VILLEPINTE	93 420	VILLEPINTE	77569575200029	1 619,66
00002222	TAMBRUN STÉPHANIE	91 120	PALaiseAU	44390480000085	295,64
00002224	HALET-BURESI CHANTAL THUY	95 110	SANNOIS	44994805800044	329,83
00002230	MANTOVANI RÉMI	94 600	CHOISY LE ROI	75356095200016	1 416,29
00002257	SEYTRE ALINE	75 013	PARIS 13E ARRONDISSEMENT	34213130700049	18,00
00002258	RIOLO BOIDE FRANCOISE	91 130	RIS ORANGIS	81336421300013	35,27
00002301	ANNE LEON	94 230	CACHAN	35237969700043	186,89
00002326	LEUNIS DIDIER	91 700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	40985412200028	715,46
00002336	ASSEO LIONEL	95 270	VIARMES	33839618700027	1 106,89
00002347	CUISSET SYLVAIN	78 490	MONTFORT L AMAURY	40310233800064	200,84
00002351	DR MARTINEZ-COCHAIN JOSEFA	91 120	PALaiseAU	32304119400024	1 026,48
00002389	KHALFET AMINE	93 350	LE BOURGET	84073654000013	131,73

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire privé	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en fonctionnement
00002393	SERVEL	92 150	SURESNES	41539618300048	116,84
00002403	SELARL SOLANGE FALGAS	92 330	SCEAUX	81253349500014	617,71
00002425	ROUX EMMANUELLE	94 220	CHARENTON LE PONT	78853651400029	138,74
00002443	SCM KINÉ PEZZALI	93 220	GAGNY	53055796600013	178,96
00002446	SCM SVILLENEUVE	92 110	CLICHY	51536243200012	348,10
00002455	SELARL DR CROUZETTE	91 410	DOURDAN	42980800900014	1 840,96
00002462	BENHARROUS PATRICK	92 200	NEUILLY SUR SEINE	41465952400022	651,35
00002486	SIMON YOHANN	94 210	SAINT MAUR DES FOSSES	45012748500016	2 248,52
00002518	MARYLINE BERTOUT SAVOYEN	78 700	CONFLANS SAINTE HONORINE	34372475300029	151,96
00002556	MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GUYOT	91 700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	33246444500029	803,60
00002578	CHRISTIAN CARBONNEL	93 130	NOISY LE SEC	34159932200045	61,40
00002579	SCM 2R KINE	77 000	MELUN	79944554900014	850,86
00002620	BENHAMOU LAURE	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	80534172400054	2 500,00
00002622	VERONIQUE BONNARDOT	92 160	ANTONY	34945139300038	490,74
00002627	ANNE HELENE BOIVIN	77 300	FONTAINEBLEAU	79948514900014	739,48
00002630	ANNE HELENE BOIVIN	77 300	FONTAINEBLEAU	79948514900014	82,62
00002649	PAULINE FORGUES	92 200	NEUILLY SUR SEINE	52397940900050	1 124,03
00002653	WAGNER SYLVIE SCM PHENIX SANTE 75	75 013	PARIS 13E ARRONDISSEMENT	51407030900042	361,84
00002683	DORMONT MARION	91 800	BOUSSY SAINT ANTOINE	75154598900020	58,50
00002701	DOCTEUR DAVID IFERGAN SELARL SOURIRE	91 160	LONGJUMEAU	53752702000011	1 093,21
00002708	AURÉLIE VILA	77 000	MELUN	49401388100052	523,52
00002720	DR RAMONA DUMITRU	78 110	LE VESINET	80251417400035	1 980,29
00002726	MONCHY CATHERINE	77 260	LA FERTE SOUS JOUARRE	75335228500021	66,17
00002733	CHLOÉ DAUBERSIES	95 120	ERMONT	79394675700028	39,30
00002734	AROCK PAULINE	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	79748330200031	87,34
00002737	CARON SANDRINE	78 180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	40210233900015	773,81
00002741	PHARMACIE DE LA PORTE D'ASNIERES	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	47810976200011	1 133,20
00002747	ANNE PIERSON SELARL VEGA	92 190	MEUDON	51420397500024	3 219,18
00002776	GELIS AUDE	92 370	CHAVILLE	49155875500063	75,37
00002778	BALES MORGANE	94 340	JOINVILLE LE PONT	81372611400024	480,80
00002804	GUINET IGOR	94 250	GENTILLY	35179376500022	615,27
00002805	NGOC DOAN CHINH NGUYEN	92 800	PUTEAUX	35035049200020	642,93
00002810	HARRY HARLALL	77 100	MEAUX	32744546600052	250,58
00002814	FREDERIC MANOUKIAN	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	32112581700023	1 080,02
00002817	CORNET ISABELLE	95 220	HERBLAY SUR SEINE	41776474300049	782,52
00002818	GUILLIER ALINE SCM DLP	93 380	PIERREFITTE SUR SEINE	45028067200038	756,67
00002820	SCM KPS	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	84894551500015	1 642,23
00002824	AURÉLIE-ANNE COLNET	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	50501619600048	1 017,98
00002833	TREVISIONATO LISE	78 000	VERSAILLES	51260479400077	162,89
00002835	MENET TROCMÉ	91 210	DRAVEIL	43017994500034	43,90
00002850	MARIE-AGNÈS VERRIER	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	49409627400019	87,46
00002857	BEUNON CHRISTINE	78 510	TRIEL SUR SEINE	34274884500035	458,23
00002859	ISABELLE MARTIN	92 350	LE PLESSIS ROBINSON	38816152300039	766,05
00002864	GUILLAUME REICHENBACH	77 600	BUSSY SAINT GEORGES	51746117400016	93,90
00002871	SCM BCBM	78 510	TRIEL SUR SEINE	42445180500016	673,85
00002881	GALLIAC-ALANBARI SANDRINE	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	37975965700024	1 225,51
00002890	SOLÈNE GUICHARD CORRUBLE	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	43413298100029	259,59
00002930	GABRIEL ELLOUK	78 700	CONFLANS SAINTE HONORINE	48217965200029	4 520,67
00002945	MONSONEGO TAMAR	95 200	SARCELLES	82288464900010	947,77
00003000	MARGOT TRICOTTET	93 400	SAINT OUEN SUR SEINE	49930831000022	186,00
00003002	MARTHE GOUSSET ORTHOPHONISTE	78 180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	83139487900041	63,45
00003027	PHARMACIE MANTES SULLY	78 200	MANTES LA JOLIE	79229775600027	95,00
00003070	LUTAUD CHRISTINE	75 014	PARIS 14E ARRONDISSEMENT	44220218000042	500,55
00003074	ASTRID COURTOT	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	83762300800021	144,00
00003084	CLOTILDE SCHAEFFER-WALCKENAER	92 190	MEUDON	51508649400025	405,01
00003085	SOPHIE GERMOND	78 380	BOUGIVAL	40209647300036	390,84
00003095	JOURNAL MARIE	91 470	LIMOURS	82366816500025	13,20
00003124	EMMA FRAUD ALVAREZ	93 100	MONTREUIL	82210409700024	71,86
00003140	PUBERT GUILLAUME	78 000	VERSAILLES	43358687200031	328,90
00003146	ELSA BERNARD CABINET DE SANTÉ BONNE NOUVELLE	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	81203782800066	36,88
00003156	ARTHUR BOISNARD	75 009	PARIS 9E ARRONDISSEMENT	80302767100038	201,15
00003164	SELARL DR REVERET	78 490	MONTFORT L AMAURY	51225997900015	3 447,34
00003224	DR ANNE-SOPHIE DENNEFELD	92 210	SAINT CLOUD	53276682100013	1 538,08
00003243	DR GERE PONS	91 190	GIF SUR YVETTE	35371288800026	235,79
00003270	CHLOÉ LE FRÈRE	94 230	CACHAN	82221389800015	153,72
00003279	ANDRO SOLENE	94 130	NOGENT SUR MARNE	49782944000039	13,90
00003288	UMIF - CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE ARGENTEUIL	95 100	ARGENTEUIL	78480964200225	1 743,93
00003293	UMIF CENTRE DE SANTE GENNEVILLIERS	92 230	GENNEVILLIERS	78480964200324	2 970,13
00003311	PHARMACIE REPUBLIQUE	94 380	BONNEUIL SUR MARNE	84344714500015	425,40
00003336	SELARL DENTISTE THIAIS	94 320	THIAIS	79453123600014	5 000,00
00003348	FRÉDÉRIC DUMOND	91 120	PALaiseau	38833960800035	130,96
00003363	UMIF CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE DE MEAUX	77 100	MEAUX	78480964200142	2 670,89
00003371	UMIF - CENTRE DE SANTE MUTUALISTE DE NOISY	93 130	NOISY LE SEC	78480964200159	1 511,69
00003378	UMIF - CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE IVRY SUR SEINE	94 200	IVRY SUR SEINE	78480964200258	1 691,38
00003382	DENISE STEVEN	75 013	PARIS 13E ARRONDISSEMENT	53135227600020	903,89
00003388	ROYER-RONDEAU SYLVAINÉ	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	45057570900040	110,00
00003394	JULIE DALLARI ORTHOPHONISTE	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	80180271100029	63,39
00003409	ADELINÉ LOBY	75 019	PARIS 19E ARRONDISSEMENT	51345396900067	245,65
00003438	GUILLAUME NOÉ	78 360	MONTESSON	47995751600012	283,43
00003454	CATHERINE LACOSTE	93 100	MONTREUIL	81344091400030	188,65
00003456	N'GUYEN THI-YEN	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	81741807200010	173,64

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire privé	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en fonctionnement
00003457	SEVERINE DIRY	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	80474164300014	445,70
00003463	RIVIER FRANÇOIS	92 340	BOURG LA REINE	40978475800024	1 496,37
00003464	OLIVIER GAILLARD	92 120	MONTROUGE	38298322900024	655,70
00003469	PHARMACIE LES LILAS BEDRIGNANS-VALETTE	93 260	LES LILAS	40414132700019	242,00
00003480	JEAN-LUC MESSICA	75 001	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	33305562200018	708,00
00003490	SELARL LUMBROSO	93 100	MONTREUIL	45227454100013	616,52
00003546	SCM 106 BLANCHE	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	84072571700010	1 414,21
00003568	CENTRE DENTAIRE DU MOULIN	93 140	BONDY	51016758800027	4 520,00
00003587	ELIE BENITAH	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	34465183100010	1 201,05
00003588	SCM FANI	77 000	MELUN	48811120400019	156,24
00003595	SCM BTC	92 380	GARCHES	34027469500014	1 480,14
00003607	BAKHTI SOFIA	77 700	CHESSY	82157118900033	657,02
00003618	BESSON MARION	91 540	MENNECY	78935440400020	2 047,86
00003626	SCM CENTRE PARAMEDICAL DE L'EGLISE	91 540	MENNECY	44421188200014	990,17
00003651	SCM CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE	78 190	TRAPPES	34476145700011	490,39
00003655	SCM - CIRICA - LIPOWICZ	75 011	PARIS 11E ARRONDISSEMENT	52845154500016	2 652,55
00003659	LE BRUN LAURENT	93 400	SAINT OUEN SUR SEINE	44171022500034	1 438,66
00003660	CABINET DENTAIRE DU CHERCHE MIDI GEOFFREY SITRUK	75 006	PARIS 6E ARRONDISSEMENT	48403138000013	3 521,01
00003664	LETELLIER CLAUDINE	77 185	LOGNES	38448722900039	767,09
00003685	SCM BTC	92 380	GARCHES	34027469500014	300,00
00003706	BURGER ANDRE CLAIRE	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	41807499300043	81,16
00003708	RKBE RESEAU KINE BRONCHIOLITE ESSONNE	91 420	MORANGIS	43343729000060	1 069,92
00003740	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE BELLEVILLE	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	81099585200029	4 616,00
00003742	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE DAVOUT	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	81099585200078	4 616,00
00003743	COURVOISIER-BERTRAND MARIE	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	81990926800016	151,31
00003744	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE VILLEJUIF	94 800	VILLEJUIF	81099585200037	4 616,00
00003745	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE SAUSSURE	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	81099585200060	4 616,00
00003749	CENTRE MEDICO DENTAIRE CESSON	77 240	CESSON	83169517600014	12 457,06
00003763	STÉPHANIE MARMARA	75 011	PARIS 11E ARRONDISSEMENT	43176999100040	448,00
00003764	ALEXIA LEMNOS	91 370	VERRIERES LE BUISSON	75403712500012	72,00
00003765	KACZMAREK CARINE	78 520	FOLLAINVILLE DENNEMONT	40209877600071	802,28
00003766	KATHY ROSIER	77 000	MELUN	42403797600034	269,58
00003770	DEVIDAL	77 300	FONTAINEBLEAU	51399971400035	108,78
00003772	LEGER BENOIT	92 600	ASNIERES SUR SEINE	52403835300016	384,66
00003785	AMAR PATRICIA	77 100	MEAUX	33179772000082	450,13
00003788	ALEXANDRA MARTIN	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	81268048600030	30,00
00003806	SEVERINE HERVATIN	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	42987229400021	95,54
00003809	HUGON-BELLEVEGUE ANNE-LAURE	94 200	IVRY SUR SEINE	49936264800010	30,00
00003814	SELARL DU DOCTEUR SAMAMA LAURENT	91 320	WISSOUS	53386728900019	708,93
00003815	THIBAUT MAIRE SARL TBM	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	53352337900014	1 335,90
00003816	HARNAFI FEHMI LEILA	77 200	TORCY	33375726800037	85,43
00003817	ELOÏSE STANKIEWICZ	77 400	LAGNY SUR MARNE	51073915400035	68,32
00003846	FOUILLET BEAUDRY SANDRINE	78 100	SAINT GERMAIN EN LAYE	44337924300027	22,80
00003862	GIL ELODIE	77 250	MORET LOING ET ORVANNE	80294216900037	119,95
00003863	VÉRONIQUE MAAS-TULASNE	91 140	VILLEBON SUR YVETTE	34885505700058	35,70
00003868	CABINET DENTAIRE DOCTEUR LE THAI LUCIE	92 160	ANTONY	37748438100035	535,72
00003869	BOUASSRI KARIMA	78 310	MAUREPAS	82013535800027	47,80
00027504	ASSOCIATION MARIE THÉRÈSE	92 240	MALAKOFF	77572670600010	6 765,52
00027917	DOUSSIN MAUD	77 410	CLAYE SOUILLY	79122533700017	115,10
00028107	SCM DU PAVE DES GARDES	78 220	VIROFLAY	35052737000018	1 789,97
00028343	BAYA	93 290	TREMBLAY EN FRANCE	82387902800020	107,41
00029640	LIGEN NATHALIE	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	75056932900030	1 248,63
00029642	TRAN HUGO	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	52425805000045	615,01
00029643	PHARMACIE DES ACACIAS	75 008	PARIS 8E ARRONDISSEMENT	43977579200013	85,00
TOTAL PROPOSE EN FONCTIONNEMENT POUR LES BENEFICIAIRES PRIVES		215	dossiers	montant	195 950,90

ANNEXE 2 - DECISION 8 bénéficiaires privés investissement

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire privé	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en investissement
00000008	BERDAH SEVERINE	78 500	SARTROUVILLE	50852637300032	596,64
00000015	PHARMACIE DUPRE PASTEUR	95 130	LE PLESSIS BOUCHARD	35341275200027	299,00
00000081	KELOUA SAFIA	93 100	MONTREUIL	79832917300024	186,85
00000107	PHARMACIE 37 BOURGOGNE - DILOUYA LAURE	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	53851591700010	240,00
00000155	SNC PHARMACIE ROLLAND	91 610	BALLANCOURT SUR ESSONNE	34988765300013	357,00
00000176	SELARL PHARMACIE CENTRALE	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	50421712600011	284,00
00000210	SCM OPHTACARE PARIS BATIGNOLLES	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	84230744900020	378,00
00000221	PHARMACIE DE LA GARE SAINT LAZARE	75 008	PARIS 8E ARRONDISSEMENT	50065071800017	376,00
00000229	PHARMACIE NORD MAGENTA	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	83439275500015	126,54
00000324	MONNIER AMANDINE	78 610	LE PERRAY EN YVELINES	79327675900024	449,99
00000329	MAISON DE SANTÉ PÉAN	95 430	AUVERS SUR OISE	83112270000014	2 527,20
00000331	PHARMACIE DU GRAND ENSEMBLE - CAIZERGUES PHILIPPE	94 140	ALFORTVILLE	43451414700017	459,00
00000332	MU77	77 830	VALENCE EN BRIE	44972407900016	436,80
00000336	PHARMACIE PRINCIPALE DU KB - SELEURL BPY	94 270	LE KREMLIN BICETRE	81197672900012	1 242,00
00000359	CABINET MEDICAL SCM AVICENNE	93 200	SAINT DENIS	80102727700012	174,02
00000381	SNC BODART SCHOETTEL	95 380	LOUVRES	38052828100013	220,00
00000390	MTC PHARMA	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	85025958100013	3 730,00
00000413	PHARMACIE JEANNE D'ARC	94 160	SAINT MANDE	31892488300024	225,00
00000510	PHARMACIE DES SOURCES - MORIN CLAIRE	92 160	ANTONY	80869932600019	119,00
00000516	PHARMACIE NAOURI	93 700	DRANCY	40923852400014	250,00
00000545	SELURL PHARMACIE ARC EN CIEL	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	82187407000013	210,00
00000553	SELARL PHARMACIE HARMANT MICHEL	91 600	SAVIGNY SUR ORGE	75342924000017	279,80
00000617	SELAS LCCE PHARMACIE DU CENTRE	77 450	ESBLY	48341564200014	230,00
00000621	PHARMACIE BIENVENU MARIE-ANNE	95 870	BEZONS	38833319700019	250,00
00000812	OLIVIER BLACQUE-BELAIR	93 370	MONTFERMEIL	42214712400032	59,00
00000904	PHARMACIE KHAM-KHOEUP	93 380	PIERREFITTE SUR SEINE	40224192100012	416,75
00000909	CENTRE DENTAIRE TROCADERO VICTOR HUGO - ADTVH	75 016	PARIS 16E ARRONDISSEMENT	83522265400013	233,94
00000961	(GUERIN) SELVE CLAIRE	94 420	LE PLESSIS TREVISE	34127375300051	75,00
00000963	SELARL DECROIX	94 370	SUCY EN BRIE	32216083900039	49,90
00001096	BEAUNE LAURENCE	75 008	PARIS 8E ARRONDISSEMENT	50155019800037	49,10
00001124	SCM REEDUCATION CHARRAS DECHARTRE AMAR	92 400	COURBEVOIE	34319815600048	65,80
00001199	CENTRE DE SANTE APAS BTP	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	77568231300074	430,53
00001371	DELAUNE LEA	95 150	TAVERNY	82175255700016	36,80
00001415	ZULBERTY JÉRÔME	91 300	MASSY	44160978100022	99,00
00001521	DAN RUTBI CABINET DENTAIRE NOTRE DAME DES CHAMPS	75 006	PARIS 6E ARRONDISSEMENT	82482343900016	47,50
00001541	HENRIETTE ABEL	94 120	FONTENAY SOUS BOIS	41535092500012	90,00
00001639	SISA DE VIGNEUX SUR SEINE	91 230	MONTGERON	88139340900019	9 031,10
00001666	CLAIRE BILLET - VAZEILLE	78 450	VILLEPREUX	44345708000069	77,98
00001695	SELAS IMEF	94 170	LE PERREUX SUR MARNE	83254258300014	4 445,64
00001708	COHEN EVA	92 310	SEVRES	47905186400045	111,60
00001729	ROELTGEN JEANNE	94 500	CHAMPIGNY SUR MARNE	80339054100016	99,44
00001747	HAMANI SANDRA	94 550	CHEVILLY LARUE	53393366900020	82,21
00001754	DENIAUD MARIE-AGNÈS	78 150	LE CHESNAY ROCQUENCOURT	52424278100036	150,48
00001805	SCM CRF DE L'ESTREE	93 240	STAINS	40106046200017	384,94
00001861	FUSEE SEVERINE	92 200	NEUILLY SUR SEINE	50874992600038	59,90
00001901	LAURENCE KLEINMANN	75 013	PARIS 13E ARRONDISSEMENT	34499664000019	145,05
00001923	CABINET DENTAIRE MARILYNE PALACCI	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	40957038900018	59,95
00001925	CABINET D'ORTHOPHONIE PÉPINOT LAURENCE	92 220	BAGNEUX	38899095400033	140,95
00002077	ALMERAS HÉLÈNE	95 000	CERGY	33484180600063	64,69
00002084	HELENE BONNOT	94 270	LE KREMLIN BICETRE	79502048600036	30,00
00002130	NGUYEN MARIE-CHRISTINE	77 186	NOISIEL	48464906600038	266,58
00002152	CENTRE DE SANTE VERT GALANT VILLEPINTE	93 420	VILLEPINTE	77569575200029	473,00
00002230	MANTOVANI RÉMI	94 600	CHOISY LE ROI	75356095200016	49,00
00002258	RIOLO BOIDE FRANCOISE	91 130	RIS ORANGIS	81336421300013	50,00
00002301	ANNE LEON	94 230	CACHAN	35237969700043	76,62
00002326	LEUNIS DIDIER	91 700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	40985412200028	59,99
00002336	ASSEO LIONEL	95 270	VIARMES	33839618700027	2 937,93
00002351	DR MARTINEZ-COCHAIN JOSEFA	91 120	PALaiseau	32304119400024	238,01
00002389	KHALFET AMINE	93 350	LE BOURGET	84073654000013	90,94
00002393	SERVEL	92 150	SURESNES	41539618300048	111,60
00002403	SELARL SOLANGE FALGAS	92 330	SCEAUX	81253349500014	129,89
00002425	ROUX EMMANUELLE	94 220	CHARENTON LE PONT	78853651400029	30,00
00002455	SELARL DR CROUZETTE	91 410	DOURDAN	42980800900014	32,94
00002462	BENHARROUS PATRICK	92 200	NEUILLY SUR SEINE	41465952400022	3 076,90
00002486	SIMON YOHANN	94 210	SAINT MAUR DES FOSSES	45012748500016	229,26
00002489	CÉLINE GIOVANNONI PARIS	95 300	PONTOISE	78858956200024	85,40
00002518	MARYLINE BERTOUT SAVOYEN	78 700	CONFLANS SAINTE HONORINE	34372475300029	213,60
00002567	CENTRE PARAMÉDICAL ET MÉDICAL GF IMMO HOLDING	92 500	RUEIL MALMAISON	83507656300013	23 200,00
00002568	ASSOCIATION POUR LA SANTE MEDICO DENTAIRE DU 18EME	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	81531491900011	5 000,00
00002578	CHRISTIAN CARBONNEL	93 130	NOISY LE SEC	34159932200045	242,29
00002579	SCM 2R KINE	77 000	MELUN	79944554900014	380,95
00002622	VERONIQUE BONNARDOT	92 160	ANTONY	34945139300038	560,88
00002627	ANNE HELENE BOIVIN	77 300	FONTAINEBLEAU	79948514900014	97,75
00002630	ANNE HELENE BOIVIN	77 300	FONTAINEBLEAU	79948514900014	186,03
00002649	PAULINE FORGUES	92 200	NEUILLY SUR SEINE	52397940900050	108,38
00002701	DOCTEUR DAVID IFERGAN SELARL SOURIRE	91 160	LONGJUMEAU	53752702000011	59,99
00002720	DR RAMONA DUMITRU	78 110	LE VESINET	80251417400035	309,90

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire privé	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en investissement
00002726	MONCHY CATHERINE	77 260	LA FERTE SOUS JOUARRE	75335228500021	407,37
00002733	CHLOÉ DAUBERSIES	95 120	ERMONT	79394675700028	141,60
00002734	AROCK PAULINE	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	79748330200031	69,90
00002741	PHARMACIE DE LA PORTE D'ASNIERES	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	47810976200011	400,00
00002747	ANNE PIERSON SELARL VEGA	92 190	MEUDON	51420397500024	208,68
00002776	GELIS AUDE	92 370	CHAVILLE	49155875500063	36,99
00002804	GUINET IGOR	94 250	GENTILLY	35179376500022	104,90
00002805	NGOC DOAN CHINH NGUYEN	92 800	PUTEAUX	35035049200020	381,60
00002814	FREDERIC MANOUKIAN	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	32112581700023	214,70
00002817	CORNET ISABELLE	95 220	HERBLAY SUR SEINE	41776474300049	398,68
00002818	GUILLIER ALINE SCM DLP	93 380	PIERREFITTE SUR SEINE	45028067200038	96,00
00002824	AURÉLIE-ANNE COLNET	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	50501619600048	6,00
00002833	TREVISIONATO LISE	78 000	VERSAILLES	51260479400077	181,21
00002857	BEUNON CHRISTINE	78 510	TRIEL SUR SEINE	34274884500035	161,82
00002859	ISABELLE MARTIN	92 350	LE PLESSIS ROBINSON	38816152300039	59,95
00002881	GALLIAC-ALANBARI SANDRINE	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	37975965700024	143,10
00002930	GABRIEL ELLOUK	78 700	CONFLANS SAINTE HONORINE	48217965200029	120,00
00002945	MONSONEGO TAMAR	95 200	SARCELLES	82288464900010	45,14
00003000	MARGOT TRICOTTET	93 400	SAINT OUEN SUR SEINE	49930831000022	65,00
00003027	PHARMACIE MANTES SULLY	78 200	MANTES LA JOLIE	79229775600027	174,93
00003070	LUTAUD CHRISTINE	75 014	PARIS 14E ARRONDISSEMENT	44220218000042	461,10
00003074	ASTRID COURTOT	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	83762300800021	225,25
00003124	EMMA FRAUD ALVAREZ	93 100	MONTREUIL	82210409700024	129,99
00003146	ELSA BERNARD CABINET DE SANTÉ BONNE NOUVELLE	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	81203782800066	98,20
00003156	ARTHUR BOISNARD	75 009	PARIS 9E ARRONDISSEMENT	80302767100038	59,98
00003164	SELARL DR REVERET	78 490	MONTFORT L AMAURY	51225997900015	765,78
00003224	DR ANNE-SOPHIE DENNEFELD	92 210	SAINT CLOUD	53276682100013	1 800,00
00003231	MARQUIS CABELGUEN JOHANN	78 170	LA CELLE SAINT CLOUD	52537200900023	79,00
00003243	DR GERE PONS	91 190	GIF SUR YVETTE	35371288800026	660,20
00003269	LAURIE FERMON	75 019	PARIS 19E ARRONDISSEMENT	81920662400028	142,80
00003279	ANDRO SOLENE	94 130	NOGENT SUR MARNE	49782944000039	348,00
00003288	UMIF - CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE ARGENTEUIL	95 100	ARGENTEUIL	78480964200225	515,36
00003293	UMIF CENTRE DE SANTE GENNEVILLIERS	92 230	GENNEVILLIERS	78480964200324	697,96
00003311	PHARMACIE REPUBLIQUE	94 380	BONNEUIL SUR MARNE	84344714500015	696,00
00003331	SAUTREUIL CHRISTINE	77 330	OZOIR LA FERRIERE	39295081200033	563,00
00003348	FRÉDÉRIC DUMOND	91 120	PALaiseau	38833960800035	739,96
00003363	UMIF CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE DE MEAUX	77 100	MEAUX	78480964200142	697,96
00003371	UMIF - CENTRE DE SANTE MUTUALISTE DE NOISY	93 130	NOISY LE SEC	78480964200159	493,40
00003378	UMIF - CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE IVRY SUR SEINE	94 200	IVRY SUR SEINE	78480964200258	493,40
00003388	ROYER-RONDEAU SYLVAINÉ	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	45057570900040	173,60
00003394	JULIE DALLARI ORTHOPHONISTE	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	80180271100029	4,99
00003409	ADELINÉ LOBY	75 019	PARIS 19E ARRONDISSEMENT	51345396900067	392,42
00003434	DOMINIQUE ROUDIL	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	42181069800017	105,00
00003438	GUILLAUME NOÉ	78 360	MONTÉSSON	47995751600012	53,91
00003454	CATHERINE LACOSTE	93 100	MONTREUIL	81344091400030	270,00
00003456	N'GUYEN THI-YEN	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	81741807200010	164,88
00003457	SEVERINE DIRY	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	80474164300014	95,98
00003469	PHARMACIE LES LILAS BEDRIGNANS-VALETTE	93 260	LES LILAS	40414132700019	491,00
00003490	SELARL LUMBROSO	93 100	MONTREUIL	45227454100013	57,00
00003546	SCM 106 BLANCHE	75 018	PARIS 18E ARRONDISSEMENT	84072571700010	29,40
00003568	CENTRE DENTAIRE DU MOULIN	93 140	BONDY	51016758800027	480,00
00003588	SCM FANI	77 000	MELUN	48811120400019	322,00
00003618	BESSON MARION	91 540	MENNECY	78935440400020	260,40
00003651	SCM CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE	78 190	TRAPPES	34476145700011	147,11
00003655	SCM - CIRICA - LIPOWICZ	75 011	PARIS 11E ARRONDISSEMENT	52845154500016	2 347,45
00003659	LE BRUN LAURENT	93 400	SAINT OUEN SUR SEINE	44171022500034	860,40
00003664	LETELLIER CLAUDINE	77 185	LOGNES	38448722900039	299,45
00003706	BURGER ANDRE CLAIRE	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	41807499300043	107,48
00003720	SÉVERINE BERTRAND	78 520	FOLLAINVILLE DENNEMONT	82424269700020	2 206,00
00003740	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE BELLEVILLE	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	81099585200029	384,00
00003742	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE DAVOUT	75 020	PARIS 20E ARRONDISSEMENT	81099585200078	384,00
00003744	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE VILLEJUIF	94 800	VILLEJUIF	81099585200037	384,00
00003745	CENTRE DENTAIRE DENTASMILE SAUSSURE	75 017	PARIS 17E ARRONDISSEMENT	81099585200060	384,00
00003749	CENTRE MEDICO DENTAIRE CESSON	77 240	CESSON	83169517600014	339,60
00003763	STÉPHANIE MARMARA	75 011	PARIS 11E ARRONDISSEMENT	43176999100040	39,90
00003764	ALEXIA LEMNOS	91 370	VERRIERES LE BUISSON	75403712500012	142,80
00003770	DEVIDAL	77 300	FONTAINEBLEAU	51399971400035	98,99
00003785	AMAR PATRICIA	77 100	MEAUX	33179772000082	96,51
00003804	AMDB	93 350	LE BOURGET	83860603000013	4 800,00
00003806	SEVERINE HERVATIN	75 012	PARIS 12E ARRONDISSEMENT	42987229400021	93,19
00003815	THIBAUT MAIRE SARL TBM	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	53352337900014	222,00
00003816	HARNAFI FEHMI LEILA	77 200	TORCY	33375726800037	383,50
00003862	GIL ELODIE	77 250	MORET LOING ET ORVANNE	80294216900037	20,75
00003863	VÉRONIQUE MAAS-TULASNE	91 140	VILLEBON SUR YVETTE	34885505700058	50,00
00003868	CABINET DENTAIRE DOCTEUR LE THAI LUCIE	92 160	ANTONY	37748438100035	179,87
00027311	SELARL PHARMACIE DE MARINES	95 640	MARINES	51168776600010	1 735,68
00027317	SELARL PHARMACIE DE CHARS	95 750	CHARS	53858346900019	379,50
00027504	ASSOCIATION MARIE THÉRÈSE	92 240	MALAKOFF	77572670600010	6 150,57

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire privé	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en investissement
00027522	PHARMACIE NGUYEN	94 220	CHARENTON LE PONT	45183046700010	153,00
00028107	SCM DU PAVE DES GARDES	78 220	VIROFLAY	35052737000018	809,48
00028114	PHARMACIE DE LA FOLIE REGNAZULT	75 011	PARIS 11E ARRONDISSEMENT	53072849200022	375,52
00028287	PHARMACIE DE LOZERE	91 120	PALaiseau	45195363200036	126,54
00028343	BAYA	93 290	TREMBLAY EN FRANCE	82387902800020	97,69
00028362	PHARMACIE BISMUTH SOLAL	75 015	PARIS 15E ARRONDISSEMENT	48271687500018	480,00
00028993	PHARMACIE CABOT	91 850	BOURAY SUR JUINE	35248533800029	463,20
00029640	LIGEN NATHALIE	75 007	PARIS 7E ARRONDISSEMENT	75056932900030	260,18
00029641	PHARMACIE DU BUISSON	91 370	VERRIERES LE BUISSON	85067077900014	1 414,00
00029642	TRAN HUGO	75 010	PARIS 10E ARRONDISSEMENT	52425805000045	298,42
00029643	PHARMACIE DES ACACIAS	75 008	PARIS 8E ARRONDISSEMENT	43977579200013	181,83
TOTAL PROPOSE EN INVESTISSEMENT POUR LES BENEFICIAIRES PRIVES		166	dossiers	montant	111 364,02

ANNEXE 3 - DECISION 8 bénéficiaires publics fonctionnement

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire public	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en fonctionnement
00000871	CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DE GENNEVILLIERS	92 230	GENNEVILLIERS	21920036700015	28 149,31
00000872	CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DE GENNEVILLIERS	92 230	GENNEVILLIERS	21920036700015	9 655,00
00002154	CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ SIMONE VEIL - MAIRIE DE CHÂTILLON	92 320	CHATILLON	21920020100016	19 787,90
00002362	CENTRE SANTE MUNICIPAL FRANCOISE DOLTO	93 290	TREMBLAY EN FRANCE	21930073800271	29 684,02
00003657	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'AULNAY-SOUS-BOIS COVID	93 600	AULNAY SOUS BOIS	21930005000016	30 000,00
00003662	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'AULNAY-SOUS-BOIS COVID	93 600	AULNAY SOUS BOIS	21930005000016	23 872,33
00003671	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'AULNAY-SOUS-BOIS COVID	93 600	AULNAY SOUS BOIS	21930005000016	13 177,27
00003691	MAIRIE DE NANTERRE CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE	92 000	NANTERRE	21920050800014	18 612,57
00003693	MAIRIE DE NANTERRE CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE	92 000	NANTERRE	21920050800014	15 249,57
00003702	MAIRIE DE NANTERRE CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE	92 000	NANTERRE	21920050800014	18 612,57
TOTAL PROPOSE EN FONCTIONNEMENT POUR LES BENEFICIAIRES PUBLICS		10	dossiers	montant	206 800,54

ANNEXE 4 - DECISION 8 bénéficiaires publics investissement

Référence administrative de la demande	Bénéficiaire public	code postal	commune du bénéficiaire	SIRET	Montant proposé au vote en investissement
00000872	CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DE GENNEVILLIERS	92 230	GENNEVILLIERS	21920036700015	20 114,59
00002154	CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ SIMONE VEIL - MAIRIE DE CHÂTILLON	92 320	CHATILLON	21920020100016	10 027,38
00002362	CENTRE SANTE MUNICIPAL FRANCOISE DOLTO	93 290	TREMBLAY EN FRANCE	21930073800271	315,98
00003662	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'AULNAY-SOUS-BOIS COVID	93 600	AULNAY SOUS BOIS	21930005000016	6 127,67
00003671	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'AULNAY-SOUS-BOIS COVID	93 600	AULNAY SOUS BOIS	21930005000016	16 822,73
00003691	MAIRIE DE NANTERRE CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE	92 000	NANTERRE	21920050800014	2 578,69
00003693	MAIRIE DE NANTERRE CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE	92 000	NANTERRE	21920050800014	4 744,98
00003702	MAIRIE DE NANTERRE CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE	92 000	NANTERRE	21920050800014	3 862,45
TOTAL PROPOSE EN INVESTISSEMENT POUR LES BENEFICIAIRES PUBLICS		8	dossiers	montant	64 594,47

ANNEXE 5 - AIDES AUX CENTRES DE DEPISTAGE

DOSSIER N° EX054374 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - SUCY-EN-BRIE (94)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	15 700,00 € HT	100,00 %	15 700,00 €
	Montant total de la subvention		15 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE
Adresse administrative : 2 AVENUE GEORGES POMPIDOU
94371 SUCY EN BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - SUCY-EN-BRIE (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 24 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Sucy-en-Brie (94) souhaite poursuivre son opération de dépistage initiée depuis novembre 2020.

Cette nouvelle opération permettra de proposer aux habitants un moyen de dépistage pour la période estivale.

La subvention régionale vise à participer aux frais de fonctionnement de l'unité de dépistage Covid19 notamment la mise à disposition de personnels de santé et de matériel médical.

Localisation géographique :

- SUCY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage équipée	15 700,00	100,00%
Total	15 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	15 700,00	100,00%
Total	15 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX056225 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - CART CA RAMBOUILLET TERRITOIRES (78)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	24 493,00 € HT	81,66 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RAMBOUILLET TERRITOIRES
Adresse administrative : 22 RUE GUSTAVE EIFFEL
78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Thomas GOURLAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - CART CA RAMBOUILLET TERRITOIRES (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 octobre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La communauté d'agglomération de Rambouillet (78) souhaite poursuivre la campagne de dépistage initiée fin 2020.

Pour cela elle sollicite une nouvelle aide régionale afin de pouvoir maintenir son centre de dépistage ouvert.

Le centre de dépistage sera ambulant et présent sur toutes les grandes places de chaque ville pendant 8 semaines (5 jours par semaine).

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location d'une box mobile équipée : personnel soignant et matériel médical	24 493,00	100,00%
Total	24 493,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	81,66%
CA Rambouillet Territoires	4 493,00	18,34%
Total	24 493,00	100,00%

DOSSIER N° EX056291 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MEAUX (77)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	19 741,00 € HT	100,00 %	19 741,00 €
	Montant total de la subvention		19 741,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEAUX
Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François COPE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MEAUX (77)

Dates prévisionnelles : 15 septembre 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La Ville de Meaux (77) a ouvert deux centres de dépistage : le premier encore en activité et accolé à la Médiathèque du Luxembourg a ouvert le 6 novembre 2020. Le second a été installé temporairement en décembre 2020 sur le parking de la gare de Meaux.

Pour la mise en place de ces deux centres de dépistage l'aide régionale permettra de financer : le gardiennage pour le centre de dépistage à la Gare en partenariat avec la Croix-Rouge, les opérations de nettoyage, l'alimentation des personnels soignants etc.

Ce centre de dépistage est prévu pour 38 semaines sur la commune.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Nettoyage des locaux	6 061,00	30,70%
Alimentation : livraison de repas au personnel soignant	9 915,00	50,23%
Gardiennage	3 455,00	17,50%
Fournitures	310,00	1,57%
Total	19 741,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
région IDF	19 741,00	100,00%
Total	19 741,00	100,00%

DOSSIER N° EX056478 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE OZOIR-LA-FERRIÈRE (77)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE
Adresse administrative : 45 AVENUE DU GAL DE GAULLE
77834 OZOIR LA FERRIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François ONETO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE OZOIR-LA-FERRIÈRE (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune d'Ozoir-la-Ferrière (77) installe un centre de dépistage mobile dans sa commune pour la période d'avril 2021 à août 2021.

L'aide régionale permettra de mettre à disposition une boxe mobile toute équipée avec personnel dédié pour réalisation de tests COVID et le matériel médical et administratif adéquat.

Le centre sera présent pendant 3 mois afin de permettre aux habitants de la ville d'avoir une solution de dépistage rapide pour la reprise des activités avec le confinement.

Localisation géographique :

- OZOIR-LA-FERRIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une boxe mobile tout équipé : personnels et matériel	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX056479 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (91)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL

Adresse administrative : 2 ROUTE DE LIEUSAIN
91250 SAINT GERMAIN LES CORBEIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yann PETEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 1 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Saint-Germain-les-Corbeil (91) souhaite poursuivre l'opération de dépistage initiée en janvier 2021.

Pour cela, l'aide régionale permettra de mettre à disposition une unité mobile de dépistage COVID du 4 mars au 27 mai 2021 avec une action étendue aux communes du territoire intercommunal du SIVOM pendant l'été.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité mobile de dépistage COVID	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX056512 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE VAUREAL (95)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	3 763,00 € HT	100,00 %	3 763,00 €
	Montant total de la subvention		3 763,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUREAL
Adresse administrative : 1 PLACE DU COEUR BATTANT
95490 VAUREAL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Sylvie COUCHOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE VAUREAL (95)

Dates prévisionnelles : 15 septembre 2020 - 15 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Vaureal (95) a mis en place un centre de dépistage dans la salle d'exposition de l'Hôtel de Ville sur toute l'année scolaire 2020/2021.

La subvention régionale permettra de financer les postes de nettoyage du site et de matériel sanitaire (gels, désinfectants etc.)

Localisation géographique :

- VAUREAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Nettoyage	2 976,00	79,09%
gels hygiène	429,00	11,40%
gels adelya	358,00	9,51%
Total	3 763,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	3 763,00	100,00%
Total	3 763,00	100,00%

DOSSIER N° EX056946 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	8 000,00 € HT	100,00 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE
Adresse administrative : 54 RUE JEAN JAURES
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur James CHERON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 août 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Montereau-Fault-Yonne (77) souhaite poursuivre son opération de dépistage initiée au mois d'avril 2021.

Pour cela la commune décide de prolonger la location de sa boxe mobile placée sur le parking du centre ville, lieu très fréquenté et permettant un accès aisé à tous les publics.

Cette subvention comprend la location du centre de dépistage avec matériel sanitaire et personnel soignant pour un mois supplémentaire.

Localisation géographique :

- MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité mobile équipée	8 000,00	100,00%
Total	8 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	8 000,00	100,00%
Total	8 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX056963 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE (77)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	9 360,00 € HT	100,00 %	9 360,00 €
	Montant total de la subvention		9 360,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAIRES SUR MARNE
Adresse administrative : 26 BOULEVARD DE LORRAINE
77360 VAIRES SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Edmonde JARDIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE (77)

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Vaires-sur-Marne (77) souhaite poursuivre son opération de dépistage initiée au mois de janvier 2021.

Pour cela la commune décide de prolonger la location de son unité mobile proposant des tests PCR aux Vairois pour un mois supplémentaire.

Cette subvention comprend la location du centre de dépistage avec matériel sanitaire et personnel soignant (100 tests effectués par jour).

Localisation géographique :

- VAIRES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépositage mobile équipée	9 360,00	100,00%
Total	9 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	9 360,00	100,00%
Total	9 360,00	100,00%

DOSSIER N° EX057156 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE PUSSAY (91)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	6 800,00 € HT	100,00 %	6 800,00 €
	Montant total de la subvention		6 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE PUSSAY

Adresse administrative : RUE DU JEU DE PAUME
91740 PUSSAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Grégory COURTAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE PUSSAY (91)

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 31 août 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Pussay (91) souhaite prolonger son opération de dépistage initiée en avril 2021.

La subvention régionale permettra de louer le matériel nécessaire à la poursuite du centre de dépistage ainsi que la présence du personnel soignant sur site pendant l'été.

Localisation géographique :

- PUSSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité mobile équipée	6 800,00	100,00%
Total	6 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	6 800,00	100,00%
Total	6 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX057635 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOUVECIENNES (78)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 900,00 € HT	95,69 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LOUVECIENNES
Adresse administrative : 30 RUE DU GENERAL LECLERC
78430 LOUVECIENNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-François VIARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOUVECIENNES (78)

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 1 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La ville de Louveciennes (78) souhaite poursuivre l'opération de dépistage qu'elle avait initiée sur sa commune depuis le début de l'année 2021.

Pour cela, elle sollicite l'aide de la région visant à étendre la location de son unité mobile équipée jusqu'à la fin de l'été. Cette prolongation permettra à la population de reprendre ses activités tout en ayant la possibilité de se faire dépister durant tout l'été.

Localisation géographique :

- LOUVECIENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location d'une unité mobile équipée sur 3 mois	20 900,00	100,00%
Total	20 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	95,69%
Mairie	900,00	4,31%
Total	20 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX057636 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT (78)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	30 333,00 € HT	65,93 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT
Adresse administrative : BP 150
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard DELEPIERRE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune du Chesnay-Rocquencourt (78) souhaite poursuivre l'opération de dépistage qui avait été mise en place dès le mois de novembre 2020.

L'aide régionale permettra à la commune de poursuivre la location d'une unité de dépistage, la désinfection des locaux, le personnel soignant ainsi que le matériel médical.

Localisation géographique :

- LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité mobile de janvier à aout 2021	30 333,00	100,00%
Total	30 333,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	65,93%
Mairie	10 333,00	34,07%
Total	30 333,00	100,00%

DOSSIER N° EX057658 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX (91)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	6 159,00 € HT	100,00 %	6 159,00 €
	Montant total de la subvention		6 159,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU COUDRAY MONTCEAUX
Adresse administrative : 45 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Aurélie GROS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 30 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune du Coudray-Montceaux (91) souhaite poursuivre son opération de dépistage pour les mois d'été 2021.

La subvention régionale permettra à la ville de pouvoir louer le matériel nécessaire à la poursuite du dépistage et avoir du personnel soignant sur site.

Le centre sera ouvert 2 jours par semaine en demi-journée.

Localisation géographique :

- LE COUDRAY-MONTCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage	6 159,00	100,00%
Total	6 159,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	6 159,00	100,00%
Total	6 159,00	100,00%

DOSSIER N° EX057729 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - SIVOM DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (91)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVOM DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL
Adresse administrative : 2 ROUTE DE LIEUSAIN
91250 SAINT GERMAIN LES CORBEIL
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur François FUSEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - SIVOM DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

Le SIVOM de Saint-Germain-les-Corbeil (91) souhaite mettre en place un centre de dépistage pour permettre aux habitants de se faire tester durant tout l'été et de pouvoir reprendre les activités.

L'aide régionale permettra à la ville de financer l'installation d'une unité mobile de dépistage équipée en matériel médical avec la présence de professionnels de santé pour prélever les habitants.

Cette unité sera placée sur le parking de la salle des fêtes de la commune.

Localisation géographique :

- TIGERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location d'une unité mobile de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057898 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - MAIRIE DE L'ETANG-LA-VILLE

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE

Adresse administrative : 8 RUE DE FONTON
78620 L'ETANG LA VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur DANIEL CORNALBA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de l'Etang-la-Ville (78) souhaite poursuivre son opération de dépistage initiée au mois d'avril 2021.

La subvention de la Région permettra de financer la location d'une unité de dépistage équipée avec le personnel soignant pendant 12 semaines supplémentaires sur la ville.

Localisation géographique :

- L'ETANG-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage toute équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057900 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MONTESSON (78)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTESSON
Adresse administrative : PLACE ROLLAND GAUTHIER
78360 MONTESSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame NICOLE BRISTOL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MONTESSON (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Montesson (78) a pour projet d'ouvrir son centre de dépistage afin de permettre aux habitants de bénéficier d'un lieu de dépistage anti-Covid19 à proximité de leur lieu de vie.

La subvention régionale permettra à la commune de louer une unité de dépistage pour 3 mois.

Localisation géographique :

- MONTESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057905 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE
Adresse administrative : 1 PLACE FRAN OIS MITTERRAND
93330 NEUILLY SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Zartoshte BAKHTIARI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention prend en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Neuilly-sur-Marne (93) souhaite mettre en place un centre de dépistage afin de permettre aux habitants d'avoir un centre de dépistage à proximité de leur lieu de vie.

Le centre de dépistage sera implanté au niveau du centre de vaccination. La subvention régionale permettra la mise en place du centre de dépistage et son équipement pour une durée de 12 semaines.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057906 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE SANTENY (94)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SANTENY
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE
94440 SANTENY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Vincent BEDU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE SANTENY (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Santeny (94) souhaite mettre en place un centre de dépistage pour permettre aux habitants de la ville d'avoir un lieu de dépistage proche de leur lieu de vie et ainsi permettre de maintenir les dépistages durant la période estivale.

La subvention de la Région permettra la mise en place d'une unité de dépistage équipée implantée sur le parking du centre commercial de la ville, pendant 12 semaines.

Localisation géographique :

- SANTENY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057955 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DU PERRAY-EN-YVELINES (78)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DU PERRAY EN YVELINES
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78610 LE PERRAY EN YVELINES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DU PERRAY-EN-YVELINES (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune du Perray-en-Yvelines (78) souhaite poursuivre l'opération de dépistage initiée fin 2020.

La subvention régionale permettra de poursuivre la location d'une unité mobile équipée pour le dépistage. Le site sera ouvert deux jours par semaine, de 9 heures à 17 heures, avec la prestation de services infirmiers, d'analyses des tests et de nettoyage du centre par Loxamed.

Localisation géographique :

- LE PERRYAY-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058015 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE CHAMBOURCY (78)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMBOURCY
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78240 CHAMBOURCY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre MORANGE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE CHAMBOURCY (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Chamboarcy (78) souhaite mettre en place une opération de dépistage pour ses habitants durant la période estivale.

La subvention régionale permettra de louer une unité de dépistage équipée visant à proposer des tests PCR 5 jours par semaine sur le parking du centre commercial de la commune.

Localisation géographique :

- CHAMBOURCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise en place d'une unité de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX058016 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MONTSOULT (95)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	20 000,00 € HT	100,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTSOULT
Adresse administrative : 21 RUE DE LA MAIRIE
95560 MONTSOULT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Silvio BIELLO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - COMMUNE DE MONTSOULT (95)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

La commune de Montsoult (95) souhaite mettre en place une opération de dépistage pour la période estivale.

Ce centre de dépistage permettra de proposer une solution rapide et de proximité aux habitants de la ville.

La subvention régionale prend en charge la mise à disposition d'une unité de dépistage toute équipée sur le parvis de la gare, ouvert 5 jours par semaine.

Localisation géographique :

- MONTSOULT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à disposition d'une unité de dépistage équipée	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	20 000,00	100,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057670 - Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - UNIVERSITÉ PARIS 8 - VINCENNE SAINT-DENIS (93)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19 (n° 00001231)

Délibération Cadre : CP2020-408 modifiée du 23/09/2020

Imputation budgétaire : 934-41-65738-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et aux établissements de l'enseignement supérieur franciliens désireux de mettre en place des opérations de dépistage du Covid-19	17 236,00 € HT	100,00 %	17 236,00 €
	Montant total de la subvention		17 236,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIVERSITE DE PARIS 8 VINCENNES

Adresse administrative : 2 RUE DE LA LIBERTE
93200 SAINT DENIS

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Madame Annick ALLAIGRE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour dépistage COVID19 - UNIVERSITÉ PARIS 8 - VINCENNE SAINT-DENIS (93)

Dates prévisionnelles : 1 mai 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 15 septembre 2020.

Description :

L'université Paris 8 souhaite mettre en place une campagne de dépistage Covid 19 «Tester, alerter, protéger» à l'Université.

Afin de limiter la propagation du virus Covid19, la stratégie des pouvoirs publics s'appuie sur le repérage précoce des symptômes, la réalisation de tests et l'isolement des malades ainsi que des personnes ayant été en contact avec eux. Dans ce cadre l'université Paris 8 a mis en place un centre de dépistage pour ses étudiants.

Le site sera ouvert jusqu'à la fin de l'année 2021.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location et installation de barnums pour le centre de dépistage	17 236,00	100,00%
Total	17 236,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	17 236,00	100,00%
Total	17 236,00	100,00%

ANNEXE 6 - AIDES AUX COLLECTIVITES POUR LA VACCINATION (EN FONCTIONNEMENT)

**DOSSIER N° EX056233 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE MEAUX (77)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	32 042,00 € HT	31,21 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEAUX

Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-François COPE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE MEAUX (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La ville de Meaux (77) a ouvert le 18 janvier 2021 un centre de vaccination et réalise en moyenne 180 vaccins par jour. La ville engage des dépenses mensuelles au titre de l'alimentation pour les agents mis à disposition pour la coordination du centre et l'accueil du public. Afin de maintenir le protocole de stockage des vaccins, la commune loue un groupe électrogène permettant de palier à d'éventuelles coupures du réseau électrique.

De plus, une association d'insertion vient chaque jour effectuer le nettoyage des locaux.

L'aide régionale permettra de financer ces postes de dépenses jusqu'à fin juillet 2021.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	32 042,00	100,00%
Total	32 042,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	31,21%
Mairie	22 042,00	68,79%
Total	32 042,00	100,00%

DOSSIER N° EX056236 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - VILLE DE SUCY-EN-BRIE (94)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	10 000,00 € HT	100,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE
Adresse administrative : 2 AVENUE GEORGES POMPIDOU
94371 SUCY EN BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - VILLE DE SUCY-EN-BRIE (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La ville de Sucy-en-Brie (94) ouvre son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner.

Le centre doit ouvrir avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment la location de matériel bureautique, de fournitures et équipements ainsi que la collecte des déchets DASRI du centre.

Localisation géographique :

- SUCY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région (sollicitée)	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056262 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE D'ALFORTVILLE (94)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	7 834,00 € HT	100,00 %	7 834,00 €
	Montant total de la subvention		7 834,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ALFORTVILLE
Adresse administrative : PLACE FRANCOIS MITTERRAND
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Luc CARVOUNAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE D'ALFORTVILLE (94).

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir 27 décembre 2020.

Description :

La commune d'Alfortville (94) ouvre son centre opérationnel de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Ce centre doit être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment la mise en place de cloisons, la sécurisation du centre ainsi que la location d'un congélateur permettant de conserver les doses de vaccins.

Localisation géographique :

- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	7 834,00	100,00%
Total	7 834,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	7 834,00	100,00%
Total	7 834,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056303 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	2 000,00 € HT	100,00 %	2 000,00 €
	Montant total de la subvention		2 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
Adresse administrative : 15 RUE BONNET
95270 LUZARCHES
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Patrice ROBIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La communauté de commune de Carnelle (95) ouvre son centre de vaccination dans la ville de Viarmes pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre doit être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment les fournitures administratives, le matériel médical et EPI ainsi que les abonnements annuels aux logiciels de gestion des plannings et des stocks.

Localisation géographique :

- VIARMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	2 000,00	100,00%
Total	2 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	2 000,00	100,00%
Total	2 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056304 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE MENNECY (91)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	12 802,00 € HT	54,36 %	6 959,00 €
	Montant total de la subvention		6 959,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY MAIRIE

Adresse administrative : 31 RUE DE MILLY
91540 MENNECY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE MENNECY (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Mennecy (91) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre doit être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment de matériel médical et de soins, de produits d'entretien et de désinfection ainsi que des consommables liés aux missions administratives du centre de vaccination.

Localisation géographique :

- MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	12 802,00	100,00%
Total	12 802,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	6 959,00	54,36%
Marie	5 843,00	45,64%
Total	12 802,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056313 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE (78)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	11 581,00 € HT	80,22 %	9 290,00 €
	Montant total de la subvention		9 290,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE

Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78510 TRIEL SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Cédric AOUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Triel-sur-Seine (78) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre devra être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à tous.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment les frais de personnels administratifs et de coordination.

Localisation géographique :

- TRIEL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	11 581,00	100,00%
Total	11 581,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	9 290,00	80,22%
Mairie	2 291,00	19,78%
Total	11 581,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056368 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE BOBIGNY (93)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	126 519,00 € HT	7,90 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Abdel SADI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE BOBIGNY (93)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Bobigny (93) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre sera placé dans un espace dédié spécifiquement à cette activité, afin de dissocier l'offre de soins et de prévention du CPS Aimé Césaire et l'activité de vaccination.

Ainsi, un espace sera uniquement dédié à cela, ouvert 6j/7, de 9h00 à 17h00. Pour le faire fonctionner, un médecin, 3 infirmiers, 4 agents administratifs seront mobilisés à temps plein, auxquels il convient d'ajouter toute la coordination, entretien, informatique, etc.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	126 519,00	100,00%
Total	126 519,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	7,90%
Mairie	116 519,00	92,10%
Total	126 519,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056369 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE NEMOURS (77)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	15 424,00 € HT	55,65 %	8 583,00 €
	Montant total de la subvention		8 583,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEMOURS
Adresse administrative : 39 RUE DU DOCTEUR CHOPY
77140 NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame VALERIE LACROUTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE NEMOURS (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

Dans le cadre de la campagne de vaccination anti-COVID 19, un centre de vaccination est installé dans la Commune de Nemours (77) et couvre un total de 41 communes de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) et de la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).

Installé au départ au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Universitaire, le centre de vaccination est ouvert depuis le 08 mars 2021.

Ce changement a pour objectif final l'augmentation de la capacité vaccinale qui passe de 240 vaccinations hebdomadaires à 600 voire 700 vaccinations par semaine (ce nombre peut éventuellement être réévalué à la hausse dans les prochaines semaines). Un médecin référent sera chargé de superviser la coordination médicale du centre.

Elle sera appuyée par une pharmacienne en charge de la coordination médicale et de la coordination interne ainsi que d'une infirmière en charge de la gestion des plannings IDE et de la gestion du stock du matériel médical.

Localisation géographique :

- NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	15 424,00	100,00%
Total	15 424,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	8 583,00	55,65%
Mairie	6 841,00	44,35%
Total	15 424,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056464 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE D'ARPAJON (91)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	53 978,26 € HT	16,21 %	8 750,00 €
	Montant total de la subvention		8 750,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE D'ARPAJON

Adresse administrative : 70 GRANDE RUE
91290 ARPAJON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian BERAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE D'ARPAJON (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune d'Arpajon (91) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre devra être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment de matériel médical, de fournitures logistiques et 2 postes de secrétaire.

Localisation géographique :

- ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	53 978,26	100,00%
Total	53 978,26	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	8 750,00	16,21%
Mairie	45 228,26	83,79%
Total	53 978,26	100,00%

**DOSSIER N° EX056472 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE (77)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	10 000,00 € HT	100,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS VALLEE DE LA MARNE
Adresse administrative : 5 COURS DE L'ARCHE GUEDON
77207 TORCY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

Depuis le lundi 18 janvier 2021, deux centres de vaccination sont déployés sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne : à Chelles (Centre culturel) et à Pontault-Combault (salle Jacques Brel) et depuis le 01 mars un point Aller-Vers à Torcy.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment le matériel médical, le point Aller-Vers ainsi que l'approvisionnement des vaccins.

Localisation géographique :

- TORCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056482 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (78)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	559 065,00 € HT	0,44 %	2 472,00 €
	Montant total de la subvention		2 472,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY

Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pascal THEVENOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Vélizy-Villacoublay (78) a ouvert son centre de vaccination le 29 mars 2021 au centre Maurice Ravel. Il est en mesure d'assurer la vaccination pour 2.000 doses en primo-injection et 4.000 doses avec les secondes injections.

L'aide régionale permettra d'assurer les dépenses de fonctionnement (achat de petit matériel, prestation de services comme le ménage, achat de matériel médical et EPI pour les agents et professionnels de santé).

Localisation géographique :

- VELIZY-VILLACOUBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	559 065,00	100,00%
Total	559 065,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	2 472,00	0,44%
Mairie	556 593,00	99,56%
Total	559 065,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056620 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (94)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	2 748,00 € HT	100,00 %	2 748,00 €
	Montant total de la subvention		2 748,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE
MAIRIE
Adresse administrative : 7 RUE D ESTIENNE D ORVES
94380 BONNEUIL SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis ÖZTORUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Bonneuil-sur-Marne (94) met en place son centre de vaccination COVID 19 pour faciliter l'accès à la prévention des Bonneuillois vulnérables et des habitants des villes limitrophes.

L'aide régionale va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment le matériel d'usage médical jetable, les trousseaux d'urgence, l'élimination des déchets Dasri et autres fournitures administratives et bureautiques.

Localisation géographique :

- BONNEUIL-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	2 748,00	100,00%
Total	2 748,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	2 748,00	100,00%
Total	2 748,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056659 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE CHÂTILLON (92)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	246,00 € HT	100,00 %	246,00 €
	Montant total de la subvention		246,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATILLON
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA LIBERATION
92320 CHATILLON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadège AZZAZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE CHÂTILLON (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Châtillon (92) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment les fournitures et autres consommables.

Localisation géographique :

- CHATILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	246,00	100,00%
Total	246,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	246,00	100,00%
Total	246,00	100,00%

**DOSSIER N° EX056976 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU (77)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	3 795,00 € HT	100,00 %	3 795,00 €
	Montant total de la subvention		3 795,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : 40 RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Fontainebleau (77) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment la désinfection des locaux et les repas pour le personnels soignant.

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	3 795,00	100,00%
Total	3 795,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	3 795,00	100,00%
Total	3 795,00	100,00%

**DOSSIER N° EX057052 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE CLICHY-SUR-SEINE (92)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	10 000,00 € HT	100,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLICHY

Adresse administrative : 80 BOULEVARD JEAN JAURES
92110 CLICHY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Rémi MUZEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE CLICHY-SUR-SEINE (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Clichy (92) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment du matériel, équipement et prestations de services.

Localisation géographique :

- CLICHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX057053 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	8 956,00 € HT	100,00 %	8 956,00 €
	Montant total de la subvention		8 956,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Adresse administrative : 26 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La Ville de Boulogne-Billancourt (92) est mobilisée dans la campagne de vaccination et aide à l'équipement sanitaire. Elle ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment le matériel sanitaire et pharmaceutique (seringues) et l'entretien du centre.

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	8 956,00	100,00%
Total	8 956,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	8 956,00	100,00%
Total	8 956,00	100,00%

DOSSIER N° EX058167 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE PUTEAUX (92)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	13 078,00 € HT	50,93 %	6 660,00 €
	Montant total de la subvention		6 660,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PUTEAUX

Adresse administrative : 131 RUE DE LA REPUBLIQUE
92800 PUTEAUX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE PUTEAUX (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Puteaux (92) a mis en place son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner.

Afin de permettre la bonne mise en marche de ce centre la ville a fait appel à la Région pour lui permettre d'acquérir du petit matériel médical notamment : seringues, gants, glacière, gel hydro alcoolique
A ce jour, le centre a permis la vaccination de 14 249 personnes.

Localisation géographique :

- PUTEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	13 078,00	100,00%
Total	13 078,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région (sollicitée)	6 660,00	50,93%
Mairie	6 418,00	49,07%
Total	13 078,00	100,00%

DOSSIER N° EX058175 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	2 662,00 € HT	100,00 %	2 662,00 €
	Montant total de la subvention		2 662,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Adresse administrative : 1 PLACE FRAN OIS MITTERRAND
93330 NEUILLY SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Zartoshte BAKHTIARI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Neuilly-sur-Marne (93) met en place un centre de vaccination afin de permettre aux maximum de personnes d'avoir accès le plus rapidement possible à la vaccination ouverte à tous.

La subvention régionale permettra de prendre en charge les dépenses de fonctionnement notamment les frais liés au transport des personnes vers le centre de vaccination.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	2 662,00	100,00%
Total	2 662,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	2 662,00	100,00%
Total	2 662,00	100,00%

DOSSIER N° EX058312 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - commune de Saint-Cloud

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	23 500,00 € HT	21,28 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-CLOUD
Adresse administrative : 13 PLACE CHARLES DE GAULLE
92210 SAINT CLOUD
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur ERIC BERDOATI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - commune de Saint-Cloud

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Saint-Cloud (92) met en place un centre de vaccination pour permettre à ses habitants de se faire vacciner le plus largement possible pendant la période estivale.

La subvention régionale permettra de participer aux frais de mise en place et de fonctionnement du site de vaccination.

Localisation géographique :

- SAINT-CLOUD

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	23 500,00	100,00%
Total	23 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région (sollicitée)	5 000,00	21,28%
Mairie	18 500,00	78,72%
Total	23 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX058370 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - Communauté de communes des 2 vallées

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement) (n° 00001235)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 934-41-65734-141001-300

Action : 14100113- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (fonctionnement)	6 000,00 € HT	100,00 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CC2V COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 VALLEES
Adresse administrative : 23 RUE DE LA CHAPELLE SAINT-BLAISE
91490 MILLY-LA-FORET
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Pascal SIMONNOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - Communauté de communes des 2 vallées

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La communauté de commune des deux vallées (Milly-la-Forêt 91) ouvre son centre de vaccination afin de permettre à la population essonnienne de se faire vacciner pendant la période estivale.

La subvention de la Région permettra de participer aux dépenses liées au matériel médical (seringues, compresses, désinfectant), aux fournitures administratives (papier, cartouches d'encre) et à l'élimination des déchets médicaux.

Localisation géographique :

- MILLY-LA-FORET

- MOIGNY-SUR-ECOLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement (comprend les charges de gestion)	6 000,00	100,00%
Total	6 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention de la Région (sollicitée)	6 000,00	100,00%
Total	6 000,00	100,00%

ANNEXE 7 - AIDES AUX COLLECTIVITES POUR LA VACCINATION (EN INVESTISSEMENT)

DOSSIER N° EX058192 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	10 503,00 € HT	95,21 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Adresse administrative : 5 PLACE DE LA REPUBLIQUE
93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Karim BOUAMRANE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Saint-Ouen-sur-Seine (93) met en place un centre de vaccination pour permettre à ses habitants d'avoir accès à la vaccination le plus rapidement possible.

La subvention régionale permettra à la ville de mettre en place un système d'alarme et de sécurisation du centre de vaccination afin de protéger le matériel médical et les doses de vaccins.

Localisation géographique :

- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend les achats d'équipement)	10 503,00	100,00%
Total	10 503,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	95,21%
Mairie	503,00	4,79%
Total	10 503,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006636 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE D'ALFORTVILLE (94)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	2 166,00 € HT	100,00 %	2 166,00 €
	Montant total de la subvention		2 166,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ALFORTVILLE

Adresse administrative : PLACE FRANCOIS MITTERRAND
94140 ALFORTVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Luc CARVOUNAS, Sénateur-maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE D'ALFORTVILLE (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune d'Alfortville (94) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Ce centre doit être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de cloisons de séparation de box (réutilisables après la période sanitaire).

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend les équipements d'installation)	2 166,00	100,00%
Total	2 166,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	2 166,00	100,00%
Total	2 166,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006642 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	8 000,00 € HT	100,00 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
Adresse administrative : 15 RUE BONNET
95270 LUZARCHES
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Patrice ROBIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La communauté de commune de Carnelle (95) ouvre son centre de vaccination dans la ville de Viarmes pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre doit être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de matériel informatique, d'équipements réseau, de mobilier d'accueil et de stockage, un réfrigérateur de conservation des vaccins, des distributeurs sur pieds de gel hydroalcoolique ainsi que du matériel électrique divers pour les cabines d'attente et de vaccination.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achat d'équipement)	8 000,00	100,00%
Total	8 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	8 000,00	100,00%
Total	8 000,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006643 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE MENNECY (91)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	3 040,00 € HT	100,00 %	3 040,00 €
	Montant total de la subvention		3 040,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY MAIRIE

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91540 MENNECY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN-PHILIPPE DUGOIN-CLEMENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE MENNECY (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Mennecy (91) ouvre son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre doit être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à toute la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de matériel informatique et de mobilier.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipements)	3 040,00	100,00%
Total	3 040,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	3 040,00	100,00%
Total	3 040,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006646 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE (78)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	710,00 € HT	100,00 %	710,00 €
	Montant total de la subvention		710,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE

Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78510 TRIEL SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FLORENT ALIX, Directeur général adjoint

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Triel-sur-Seine (78) ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre devra être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à tous.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de matériel informatique.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	710,00	100,00%
Total	710,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	710,00	100,00%
Total	710,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006647 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE NEMOURS (77)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	1 417,00 € HT	100,00 %	1 417,00 €
	Montant total de la subvention		1 417,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEMOURS
Adresse administrative : 39 RUE DU DOCTEUR CHOPY
77140 NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame VALERIE LACROUTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE NEMOURS (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

Dans le cadre de la campagne de vaccination anti-COVID 19, un centre de vaccination est installé dans la Commune de Nemours (77) et couvre un total de 41 communes de la CCPN et de la CCGVL.

Installé au départ au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Universitaire, le centre de vaccination est ouvert depuis le 08 mars 2021.

Ce changement à pour objectif finale l'augmentation de la capacité vaccinale qui passe de 240 vaccinations hebdomadaires à 600 voire 700 vaccinations par semaine (ce nombre peut éventuellement être réévaluer à la hausse dans les prochaines semaines).

L'aide régionale permettra de financer les achats de mobilier et divers fournitures et équipements.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipements)	1 417,00	100,00%
Total	1 417,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	1 417,00	100,00%
Total	1 417,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006648 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE D'ARPAJON (91)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	1 250,00 € HT	100,00 %	1 250,00 €
	Montant total de la subvention		1 250,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE D'ARPAJON

Adresse administrative : 70 GRANDE RUE
91290 ARPAJON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian BERAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE D'ARPAJON (91)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune d'Arpajon (91) ouvre son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner. Le centre devra être opérationnel avant la généralisation de la vaccination à la population.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de matériel informatique.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipements)	1 250,00	100,00%
Total	1 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	1 250,00	100,00%
Total	1 250,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006649 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (78)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	7 528,00 € HT	100,00 %	7 528,00 €
	Montant total de la subvention		7 528,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY

Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pascal THEVENOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (78)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Vélizy-Villacoublay (78) a ouvert son centre de vaccination le 29 mars 2021 au centre Maurice Ravel. Il est en mesure d'assurer la vaccination pour 2000 doses en primo-injection et 4000 doses avec les secondes injections.

L'aide régionale permettra d'assurer les dépenses d'investissement notamment l'achat de matériel informatique.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	7 528,00	100,00%
Total	7 528,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	7 528,00	100,00%
Total	7 528,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006650 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (94)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	5 234,00 € HT	100,00 %	5 234,00 €
	Montant total de la subvention		5 234,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONNEUIL SUR MARNE
MAIRIE
Adresse administrative : 7 RUE D ESTIENNE D ORVES
94380 BONNEUIL SUR MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis ÖZTORUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (94)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Bonneuil-sur-Marne (94) met en place son centre de vaccination COVID 19 pour faciliter l'accès à la prévention des Bonneuillois vulnérables et des habitants des villes limitrophes.

L'aide régionale va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment des postes informatiques portables, un réfrigérateur médical sécurisé, une glacière de transport, une table d'examen et autres équipements informatiques.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	5 234,00	100,00%
Total	5 234,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	5 234,00	100,00%
Total	5 234,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006651 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE CHÂTILLON (92)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	9 753,00 € HT	100,00 %	9 753,00 €
	Montant total de la subvention		9 753,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATILLON
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA LIB RATION
92320 CHATILLON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Nadège AZZAZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE CHÂTILLON (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Châtillon (92) ouvre son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment les équipements des médecins en matériel informatique.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipements)	9 753,00	100,00%
Total	9 753,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	9 753,00	100,00%
Total	9 753,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006652 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE FONTAINEBLEAU (77)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	6 205,00 € HT	100,00 %	6 205,00 €
	Montant total de la subvention		6 205,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : 40 RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU (77)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Fontainebleau (77) ouvre son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de mobilier pour le site.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipements)	6 205,00	100,00%
Total	6 205,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	6 205,00	100,00%
Total	6 205,00	100,00%

DOSSIER N° 21006653 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	1 038,00 € HT	100,00 %	1 038,00 €
	Montant total de la subvention		1 038,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Adresse administrative : 26 AVENUE ANDRE MORIZET
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La Ville de Boulogne-Billancourt (92) est mobilisée dans la campagne de vaccination et aide à l'équipement sanitaire. Elle ouvre son centre de vaccination pour permettre au maximum d'habitants de se faire vacciner.

L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment des achats de mobilier et des achats de matériel informatique.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend les achats d'équipements)	1 038,00	100,00%
Total	1 038,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	1 038,00	100,00%
Total	1 038,00	100,00%

**DOSSIER N° 21006654 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination -
COMMUNE DE MEUDON (92)**

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	10 000,00 € HT	100,00 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MEUDON

Adresse administrative : 6 AVENUE LE CORBEILLER
92190 MEUDON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Denis LARGHERO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - COMMUNE DE MEUDON (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La Ville de Meudon (92) est mobilisée dans la campagne de vaccination et aide à l'équipement sanitaire. Elle ouvre son centre de vaccination pour permettre aux maximum d'habitants de se faire vacciner. L'aide de la Région va permettre de couvrir les dépenses liées à l'ouverture du centre de vaccination notamment l'achat de mobilier, matériel informatique et signalétique.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21007324 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - VILLE DE PUTEAUX (92)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	3 340,00 € HT	100,00 %	3 340,00 €
	Montant total de la subvention		3 340,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PUTEAUX

Adresse administrative : 131 RUE DE LA REPUBLIQUE
92800 PUTEAUX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur S BASTIEN RIBARDIERE, Responsable de service

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination - VILLE DE PUTEAUX (92)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Puteaux (92) a mis en place un centre de vaccination afin de permettre à ses habitants d'avoir accès à la vaccination le plus tôt possible.

L'aide régionale permettra l'acquisition d'une armoire réfrigérée afin de conserver les doses de vaccins.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	3 340,00	100,00%
Total	3 340,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	3 340,00	100,00%
Total	3 340,00	100,00%

DOSSIER N° 21008259 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	7 338,00 € HT	100,00 %	7 338,00 €
	Montant total de la subvention		7 338,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Adresse administrative : 1 PLACE FRAN OIS MITTERRAND
93330 NEUILLY SUR MARNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame PIERRINE BRESCH, Directrice générale adjointe

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire - COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE (93)

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Neuilly-sur-Marne (93) a mis en place un centre de vaccination afin de permettre aux maximum d'habitants de pouvoir se faire vacciner.

La subvention régionale permettra d'acquérir des équipements informatiques et du mobilier pour le centre.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipements)	7 338,00	100,00%
Total	7 338,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	7 338,00	100,00%
Total	7 338,00	100,00%

DOSSIER N° 21008380 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - Communauté de communes des 2 vallées

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	4 000,00 € HT	100,00 %	4 000,00 €
	Montant total de la subvention		4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CC2V COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 VALLEES
Adresse administrative : 23 RUE DE LA CHAPELLE SAINT-BLAISE
91490 MILLY-LA-FORET
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur GAEL BOU, Directrice générale des services

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - Communauté de communes des 2 vallées

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La communauté de commune des deux vallées (Milly-la-Forêt 91) ouvre son centre de vaccination pour permettre aux essonniens de se faire vacciner pendant la période estivale.

La subvention de la Région permettra d'acquérir le matériel informatique nécessaire à la gestion du centre de vaccination.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	4 000,00	100,00%
Total	4 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	4 000,00	100,00%
Total	4 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21008383 - Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - commune de Saint-Cloud

Dispositif : Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement) (n° 00001236)

Délibération Cadre : CP2021-C02 du 21/01/2021

Imputation budgétaire : 904-41-204141-141002-300

Action : 14100204- Région solidaire - Covid 19

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Attribution de subventions aux collectivités et leurs groupements mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID19 (investissement)	23 900,00 € HT	20,92 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-CLOUD
Adresse administrative : 13 PLACE CHARLES DE GAULLE
92210 SAINT CLOUD
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur ERIC BERDOATI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination et aide à l'équipements sanitaire. - commune de Saint-Cloud

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le règlement d'intervention permet de prendre en charge les dépenses à partir du 27 décembre 2020.

Description :

La commune de Saint-Cloud (92) met en place un centre de vaccination pour permettre à ses habitants de se faire vacciner pendant la période estivale.

La subvention visera à acquérir de l'équipement informatique pour le centre.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Investissement (comprend des achats d'équipement)	23 900,00	100,00%
Total	23 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	5 000,00	20,92%
Mairie	18 900,00	79,08%
Total	23 900,00	100,00%

ANNEXE 8 - DON DE TESTS AUX COMMUNES FRANCILIENNES

CODE INSEE	NOM CLEF	DEP	Population municipale 2016	Nb de tests	Montants en TTC
77304	Montenils	77	27	50	211,5
95141	Charmont	95	33	50	211,5
78606	Le Tartre-Gaudran	78	35	50	211,5
95611	Theuville	95	38	50	211,5
77356	Passy-sur-Seine	77	49	50	211,5
77452	Sigy	77	53	50	211,5
78264	Gambaiseuil	78	57	50	211,5
91145	Chatignonville	91	61	50	211,5
95387	Menouville	95	62	50	211,5
95214	Epinay-Champlâtreux	95	65	50	211,5
77532	Vulaines-lès-Provins	77	66	50	211,5
95144	Châtenay-en-France	95	72	50	211,5
95492	Le Plessis-Gassot	95	73	50	211,5
91075	Bois-Herpin	91	76	50	211,5
95633	Vaudherland	95	86	50	211,5
77015	Baby	77	96	50	211,5
77396	Rupéreux	77	102	50	211,5
91526	Roinvilliers	91	102	50	211,5
77218	Grisy-sur-Seine	77	107	50	211,5
77342	Obsonville	77	107	50	211,5
78439	Mulcent	78	109	50	211,5
95212	Epiais-lès-Louvres	95	110	50	211,5
77200	Garentreville	77	112	50	211,5
78518	Rennemoulin	78	112	50	211,5
91067	Blandy (Essonne)	91	119	50	211,5
77395	Rumont	77	124	50	211,5
78608	Le Tertre-Saint-Denis	78	124	50	211,5
77009	Arville	77	125	50	211,5
77271	Maisoncelles-en-Gâtinais	77	131	50	211,5
95438	Moussy	95	132	50	211,5
91148	Chauffour-lès-Etréchy	91	137	50	211,5
91112	Brouy	91	138	50	211,5
95493	Le Plessis-Luzarches	95	141	50	211,5
78231	Favrieux	78	142	50	211,5
77036	Boisdon	77	143	50	211,5
77021	Barbey	77	146	50	211,5
91022	Arrancourt	91	148	50	211,5
77275	Les Marêts	77	150	50	211,5
77319	Mortery	77	150	50	211,5
95157	Chérence	95	150	50	211,5
77134	Courchamp	77	154	50	211,5
77205	Gesvres-le-Chapitre	77	154	50	211,5
78234	Flacourt	78	155	50	211,5
77207	Gironville	77	156	50	211,5
78237	Flins-Neuve-Eglise	78	156	50	211,5
95046	Bantheu	95	157	50	211,5
77212	Gravon	77	159	50	211,5
77056	Burcy	77	160	50	211,5
77087	La Chapelle-Iger	77	163	50	211,5
77250	Leudon-en-Brie	77	163	50	211,5
91248	La Forêt-Sainte-Croix	91	163	50	211,5
77206	Giremoutiers	77	165	50	211,5
95295	Guiry-en-Vexin	95	166	50	211,5
77197	Frétoy	77	168	50	211,5
95282	Gouzangrez	95	168	50	211,5
95331	Lassy	95	170	50	211,5

77355	Paroy	77	171	50	211,5
77102	Châtenoy	77	172	50	211,5
77230	Ichy	77	174	50	211,5
78302	La Hauteville	78	178	50	211,5
77481	Vanvillé	77	181	50	211,5
95682	Villiers-le-Sec	95	183	50	211,5
77256	Lizines	77	185	50	211,5
77496	Vieux-Champagne	77	189	50	211,5
95379	Maudétour-en-Vexin	95	191	50	211,5
77158	Diant	77	192	50	211,5
91473	Orveau	91	196	50	211,5
95447	Neuilly-en-Vexin	95	196	50	211,5
77136	Courquetaine	77	198	50	211,5
78194	Dannemarie	78	199	50	211,5
77253	Lissy	77	201	50	211,5
95110	Brignancourt	95	202	50	211,5
77029	Beauvoir	77	206	50	211,5
77204	Germigny-sous-Coulombs	77	208	50	211,5
91399	Mespuits	91	208	50	211,5
95303	Le Heaulme	95	209	50	211,5
78385	Ménerville	78	210	50	211,5
77518	Villiers-en-Bière	77	212	50	211,5
95012	Amenucourt	95	213	50	211,5
77068	Cessey-en-Montois	77	214	50	211,5
77080	Champcenest	77	214	50	211,5
77103	Châtillon-la-Borde	77	217	50	211,5
77193	Forfry	77	217	50	211,5
95309	Hodent	95	218	50	211,5
77133	Courcelles-en-Bassée	77	219	50	211,5
77489	Vaux-sur-Lunain	77	219	50	211,5
91613	Congerville-Thionville	91	224	50	211,5
77149	Cucharmoy	77	225	50	211,5
91374	Marolles-en-Beauce	91	226	50	211,5
91240	Fontaine-la-Rivière	91	231	50	211,5
77112	Chevrainvilliers	77	233	50	211,5
77467	La Tombe	77	233	50	211,5
77399	Saint-Ange-le-Viel	77	235	50	211,5
77198	Fromont	77	236	50	211,5
77286	Meigneux	77	238	50	211,5
77416	Saint-Just-en-Brie	77	238	50	211,5
77190	Fontains	77	239	50	211,5
77090	La Chapelle-Saint-Sulpice	77	241	50	211,5
77313	Montmachoux	77	241	50	211,5
77314	Montolivet	77	241	50	211,5
77263	Luisetaines	77	242	50	211,5
77476	Trocy-en-Multien	77	242	50	211,5
77303	Montdauphin	77	245	50	211,5
78503	Port-Villez	78	245	50	211,5
95054	Le Bellay-en-Vexin	95	245	50	211,5
77484	Vaucourtois	77	246	50	211,5
95543	Saint-Cyr-en-Arthies	95	246	50	211,5
77348	Ormesson	77	247	50	211,5
77033	Bezalles	77	248	50	211,5
78404	Millemont	78	249	50	211,5
77137	Courtacon	77	250	50	211,5
78305	Herbeville	78	251	50	211,5
91222	Estouches	91	252	50	211,5
77228	Hondevilliers	77	256	50	211,5
77224	Hautefeuille	77	258	50	211,5

78076	Boissets	78	258	50	211,5
78478	Paray-Douaville	78	258	50	211,5
95316	Jagny-sous-Bois	95	258	50	211,5
77417	Saint-Léger	77	261	50	211,5
91184	Courdimanche-sur-Essonne	91	262	50	211,5
77119	Clos-Fontaine	77	270	50	211,5
77367	Le Plessis-Placy	77	271	50	211,5
77523	Villuis	77	271	50	211,5
91619	Torfou	91	271	50	211,5
91378	Mauchamps	91	273	50	211,5
77220	Guercheville	77	274	50	211,5
95181	Courcelles-sur-Viosne	95	274	50	211,5
77332	Nantouillet	77	275	50	211,5
91508	Puiselet-le-Marais	91	275	50	211,5
77094	Charmentray	77	278	50	211,5
95304	Hédouville	95	278	50	211,5
78417	Montchauvet	78	279	50	211,5
95301	Haute-Isle	95	279	50	211,5
78406	Milon-la-Chapelle	78	280	50	211,5
95024	Arthies	95	281	50	211,5
77421	Saint-Mars-Vieux-Maisons	77	283	50	211,5
77004	Andrezel	77	285	50	211,5
77461	Thénisy	77	288	50	211,5
77364	Le Plessis-aux-Bois	77	290	50	211,5
78072	Boinvilliers	78	291	50	211,5
95610	Théméricourt	95	291	50	211,5
77235	Jaignes	77	292	50	211,5
77424	Saint-Martin-du-Boschet	77	292	50	211,5
78070	Boinville-en-Mantois	78	294	50	211,5
77366	Le Plessis-l'Evêque	77	295	50	211,5
77041	Boissy-aux-Cailles	77	296	50	211,5
77526	Vincy-Manoeuvre	77	296	50	211,5
77097	Chartronges	77	297	50	211,5
77140	Coutençon	77	298	50	211,5
77157	Dhuisy	77	298	50	211,5
77023	Barcy	77	299	50	211,5
77310	Montigny-le-Guesdier	77	299	50	211,5
91001	Abbéville-la-Rivière	91	300	50	211,5
77522	Villiers-sur-Seine	77	301	50	211,5
77012	Augers-en-Brie	77	302	50	211,5
91507	Prunay-sur-Essonne	91	302	50	211,5
95151	Chauvry	95	302	50	211,5
77225	La Haute-Maison	77	304	50	211,5
78009	Allainville	78	304	50	211,5
91578	Saint-Sulpice-de-Favières	91	305	50	211,5
77151	Dagny	77	307	50	211,5
95154	Chennevières-lès-Louvres	95	307	50	211,5
95094	Bouqueval	95	308	50	211,5
78565	Saint-Martin-des-Champs (Yvelines)	78	309	50	211,5
77498	Vignely	77	310	50	211,5
78196	Davron	78	310	50	211,5
77110	Chenou	77	315	50	211,5
95462	Omerville	95	316	50	211,5
77530	Voulton	77	317	50	211,5
77052	Bréau	77	318	50	211,5
77380	Puisieux	77	318	50	211,5
91495	Plessis-Saint-Benoist	91	318	50	211,5
77066	Cerneux	77	319	50	211,5
78416	Montalet-le-Bois	78	321	50	211,5

77444	Sancy-lès-Provins	77	322	50	211,5
77163	Douy-la-Ramée	77	323	50	211,5
95119	Buhy	95	323	50	211,5
77402	Saint-Barthélemy	77	325	50	211,5
77019	Balloy	77	326	50	211,5
78283	Grandchamp	78	326	50	211,5
91037	Auvernaux	91	333	50	211,5
78472	Orsonville	78	334	50	211,5
77167	Egigny	77	335	50	211,5
77301	Montceaux-lès-Provins	77	335	50	211,5
95690	Wy-dit-Joli-Village	95	335	50	211,5
78163	Civry-la-Forêt	78	338	50	211,5
77282	Mauregard	77	340	50	211,5
95139	La Chapelle-en-Vexin	95	341	50	211,5
91180	Courances	91	344	50	211,5
77297	Mondreville (Seine-et-Marne)	77	345	50	211,5
78558	Saint-Illiers-la-Ville	78	345	50	211,5
95059	Berville	95	349	50	211,5
77003	Amponville	77	351	50	211,5
77024	Basseville	77	352	50	211,5
77267	La Madeleine-sur-Loing	77	352	50	211,5
77426	Saint-Méry	77	354	50	211,5
77289	Melz-sur-Seine	77	355	50	211,5
77434	Saint-Sauveur-lès-Bray	77	355	50	211,5
77325	Mouy-sur-Seine	77	356	50	211,5
77013	Aulnoy	77	357	50	211,5
77046	Boulancourt	77	357	50	211,5
78475	Osmoy	78	357	50	211,5
77412	Saint-Germain-sur-Ecole	77	358	50	211,5
77460	Tancrou	77	361	50	211,5
78530	Rosay	78	361	50	211,5
77341	Noyen-sur-Seine	77	363	50	211,5
95258	Frouville	95	363	50	211,5
77098	Châteaubleau	77	364	50	211,5
78245	Fontenay-Mauvoisin	78	365	50	211,5
91137	Champmotteux	91	367	50	211,5
78366	Mareil-le-Guyon	78	371	50	211,5
91035	Authon-la-Plaine	91	375	50	211,5
77043	Boitron	77	376	50	211,5
77236	Jaulnes	77	376	50	211,5
95102	Bréançon	95	376	50	211,5
95011	Ambleville	95	378	50	211,5
77443	Sancy	77	380	50	211,5
77466	Tigeaux	77	380	50	211,5
78185	Courgent	78	381	50	211,5
78653	Vicq	78	381	50	211,5
95422	Montgeroult	95	382	50	211,5
77525	Vinantes	77	383	50	211,5
77026	Beauchery-Saint-Martin	77	384	50	211,5
77007	Argentières	77	387	50	211,5
95341	Livilliers	95	387	50	211,5
78536	Sailly	78	388	50	211,5
91414	Monnerville	91	388	50	211,5
77471	Tousson	77	390	50	211,5
91069	Boigneville	91	392	50	211,5
77144	Crèvecœur-en-Brie	77	394	50	211,5
78528	Rolleboise	78	397	50	211,5
91519	Richarville	91	399	50	211,5
77360	Pézarches	77	400	50	211,5

77278	Marolles-en-Brie (Seine-et-Marne)	77	401	50	211,5
77454	Sognolles-en-Montois	77	403	50	211,5
91556	Saint-Hilaire	91	404	50	211,5
77408	Saint-Fiacre	77	405	50	211,5
77038	Boissettes	77	406	50	211,5
78413	Mondreville (Yvelines)	78	406	50	211,5
78320	Jeufosse	78	409	50	211,5
91560	Saint-Jean-de-Beauregard	91	410	50	211,5
77130	Coulommès	77	413	50	211,5
77505	Villemareuil	77	415	50	211,5
78391	Méricourt	78	419	50	211,5
91602	Souzy-la-Briche	91	419	50	211,5
77353	Paley	77	420	50	211,5
95061	Béthemont-la-Forêt	95	421	50	211,5
95429	Montreuil-sur-Epte	95	422	50	211,5
78505	Prunay-le-Temple	78	425	50	211,5
91098	Boutervilliers	91	425	50	211,5
78559	Saint-Illiers-le-Bois	78	426	50	211,5
77194	Forges	77	428	50	211,5
91131	Chalou-Moulineux	91	430	50	211,5
95656	Vienne-en-Arthies	95	434	50	211,5
77473	Treuzy-Levelay	77	435	50	211,5
77507	Villenauxe-la-Petite	77	435	50	211,5
77093	La Chapelle-Moutils	77	439	50	211,5
77328	Nanteau-sur-Essonne	77	439	50	211,5
77150	Cuisy	77	441	50	211,5
77331	Nanteuil-sur-Marne	77	442	50	211,5
78300	Hargeville	78	444	50	211,5
91121	Buno-Bonnevaux	91	445	50	211,5
77091	Les Chapelles-Bourbon	77	453	50	211,5
78188	Cravent	78	453	50	211,5
78561	Saint-Lambert	78	453	50	211,5
77062	Carnetin	77	454	50	211,5
91441	Nainville-les-Roches	91	454	50	211,5
77298	Mons-en-Montois	77	456	50	211,5
77387	Remauville	77	456	50	211,5
95166	Cléry-en-Vexin	95	456	50	211,5
77343	Ocquerre	77	458	50	211,5
78053	Béhoust	78	460	50	211,5
78147	Chaufour-lès-Bonnières	78	463	50	211,5
95169	Commeny	95	465	50	211,5
77245	Laval-en-Brie	77	467	50	211,5
77414	Saint-Hilliers	77	470	50	211,5
95523	La Roche-Guyon	95	471	50	211,5
77252	Limoges-Fourches	77	472	50	211,5
78036	Autouillet	78	473	50	211,5
77247	Lescherolles	77	474	50	211,5
78013	Andelu	78	474	50	211,5
77361	Pierre-Levée	77	478	50	211,5
77500	Villebéon	77	480	50	211,5
77472	La Trétoire	77	482	50	211,5
77178	Fay-lès-Nemours	77	483	50	211,5
95055	Bellefontaine	95	483	50	211,5
77262	Louan-Villegruis-Fontaine	77	485	50	211,5
77391	Rouilly	77	485	50	211,5
77281	Mauperthuis	77	487	50	211,5
77274	Marcilly	77	488	50	211,5
95253	Frémenville	95	489	50	211,5
77448	Sept-Sorts	77	491	50	211,5

78096	Bourdonné	78	497	50	211,5
78590	Senlis	78	499	50	211,5
78349	Longvilliers	78	500	50	211,5
77287	Meilleray	77	506	50	211,5
95676	Villers-en-Arthies	95	506	50	211,5
78278	Goupillières	78	512	50	211,5
78415	Montainville	78	512	50	211,5
78548	Saint-Forget	78	513	50	211,5
77011	Aufferville	77	516	50	211,5
91544	Saint-Cyr-la-Rivière	91	517	50	211,5
77115	Chevry-en-Sereine	77	518	50	211,5
77524	Vimpelles	77	519	50	211,5
77306	Montereau-sur-le-Jard	77	521	50	211,5
77368	Poigny	77	522	50	211,5
91247	La Forêt-le-Roi	91	523	50	211,5
77057	Bussièrès	77	526	50	211,5
77411	Saint-Germain-sous-Doue	77	526	50	211,5
95271	Génicourt	95	526	50	211,5
77138	Courtomer	77	528	50	211,5
78677	Villette	78	530	50	211,5
78618	Tilly	78	534	50	211,5
95348	Longuesse	95	536	50	211,5
91435	Morsang-sur-Seine	91	540	50	211,5
77429	Saint-Ouen-sur-Morin	77	541	50	211,5
95270	Genainville	95	544	50	211,5
95510	Puiseux-Pontoise	95	544	50	211,5
78285	Gressey	78	545	50	211,5
77242	Jutigny	77	547	50	211,5
95298	Haravilliers	95	547	50	211,5
91079	Boissy-la-Rivière	91	548	50	211,5
95483	Le Perchay	95	549	50	211,5
78162	Choisel	78	550	50	211,5
91547	Saint-Escobille	91	550	50	211,5
78324	Jouy-Mauvoisin	78	554	50	211,5
78202	Drocourt	78	555	50	211,5
77164	Echouboulains	77	557	50	211,5
77035	Blennes	77	560	50	211,5
91482	Pecqueuse	91	561	50	211,5
77050	Bransles	77	563	50	211,5
95254	Frémécourt	95	563	50	211,5
77273	Marchémoret	77	565	50	211,5
95170	Condécourt	95	566	50	211,5
77365	Le Plessis-Feu-Aussoux	77	571	50	211,5
77223	Gurcy-le-Châtel	77	576	50	211,5
77129	Coulombs-en-Valois	77	577	50	211,5
77195	Fouju	77	578	50	211,5
77179	Féricy	77	580	50	211,5
78230	La Falaise	78	581	50	211,5
77073	Chalautre-la-Petite	77	582	50	211,5
91186	Courson-Monteloup	91	582	50	211,5
77233	Ivry	77	589	50	211,5
77451	Signy-Signets	77	590	50	211,5
95150	Chaussy	95	591	50	211,5
77246	Léchelle	77	592	50	211,5
78236	Flexanville	78	594	50	211,5
77174	Everly	77	597	50	211,5
77300	Montceaux-lès-Meaux	77	598	50	211,5
77165	Les Erennes	77	600	50	211,5
91654	Videlles	91	600	50	211,5

77187	Fontaine-Fourches	77	601	50	211,5
91393	Méroberty	91	602	50	211,5
78050	Bazoches-sur-Guyonne	78	604	50	211,5
78407	Mittainville	78	604	50	211,5
77527	Voinsles	77	605	50	211,5
77446	Savins	77	606	50	211,5
78296	Guitrancourt	78	609	50	211,5
78325	Jumeauville	78	609	50	211,5
77509	Villeneuve-les-Bordes	77	610	50	211,5
78071	Boinville-le-Gaillard	78	610	50	211,5
78082	Boissy-Mauvoisin	78	610	50	211,5
91629	Valpuiseaux	91	610	50	211,5
77340	Nonville	77	612	50	211,5
77427	Saint-Mesmes	77	613	50	211,5
77338	Noisy-Rudignon	77	616	50	211,5
95328	Labbeville	95	617	50	211,5
78281	Goussonville	78	618	50	211,5
91671	Villeneuve-sur-Auvers	91	618	50	211,5
95308	Hérouville	95	619	50	211,5
95627	Vallangoujard	95	620	50	211,5
78499	Ponthévrard	78	622	50	211,5
95213	Epias-Rhus	95	623	50	211,5
78484	Perdreauville	78	635	50	211,5
78668	La Villeneuve-en-Chevrie	78	635	50	211,5
91093	Boullay-les-Troux	91	637	50	211,5
91319	Janvry	91	637	50	211,5
78084	Boissy-sans-Avoir	78	638	50	211,5
77120	Cocherel	77	639	50	211,5
77184	Flagy	77	643	50	211,5
78564	Saint-Martin-de-Bréthencourt	78	646	50	211,5
77227	Hermé	77	647	50	211,5
77511	Villeneuve-sous-Dammartin	77	648	50	211,5
91100	Bouville	91	649	50	211,5
78031	Auffreville-Brasseuil	78	650	50	211,5
77386	Recloses	77	660	50	211,5
77185	Fleury-en-Bière	77	661	50	211,5
77423	Saint-Martin-des-Champs (Seine-et-Marne)	77	661	50	211,5
95584	Santeuil	95	664	50	211,5
95023	Arronville	95	666	50	211,5
77104	Châtres	77	667	50	211,5
77020	Bannost-Villegagnon	77	669	50	211,5
77381	Quiers	77	669	50	211,5
95456	Noisy-sur-Oise	95	669	50	211,5
77290	Méry-sur-Marne	77	671	50	211,5
77237	Jossigny	77	672	50	211,5
77474	Trilbardou	77	672	50	211,5
77147	La Croix-en-Brie	77	673	50	211,5
77465	Thoury-Férottes	77	674	50	211,5
78276	Gommecourt	78	675	50	211,5
78344	Lommoye	78	675	50	211,5
78597	Soindres	78	675	50	211,5
77145	Crisenoy	77	679	50	211,5
77345	Orly-sur-Morin	77	682	50	211,5
77369	Poincy	77	682	50	211,5
78261	Gaillon-sur-Montcient	78	683	50	211,5
91081	Boissy-le-Sec	91	683	50	211,5
77234	Jablins	77	685	50	211,5
77059	Bussy-Saint-Martin	77	687	50	211,5
78437	Mousseaux-sur-Seine	78	687	50	211,5

95489	Piscop	95	691	50	211,5
77401	Sainte-Aulde	77	692	50	211,5
95445	Nerville-la-Forêt	95	692	50	211,5
77028	Beauthel	77	693	50	211,5
78113	Brueil-en-Vexin	78	693	50	211,5
95365	Mareil-en-France	95	693	50	211,5
77492	Verdelot	77	694	50	211,5
95287	Grisy-les-Plâtres	95	695	50	211,5
77201	Gastins	77	698	50	211,5
77329	Nanteau-sur-Lunain	77	700	50	211,5
91538	Saint-Aubin	91	700	50	211,5
77244	Larchant	77	705	50	211,5
78655	Vieille-Eglise-en-Yvelines	78	706	50	211,5
77520	Villiers-sous-Grez	77	710	50	211,5
91412	Mondeville	91	712	50	211,5
91292	Guibeville	91	713	50	211,5
77072	Chalautre-la-Grande	77	714	50	211,5
77398	Sablonnières	77	716	50	211,5
95459	Nucourt	95	717	50	211,5
77501	Villecerf	77	721	50	211,5
77034	Blandy (Seine-et-Marne)	77	723	50	211,5
77248	Lesches	77	725	50	211,5
77081	Champdeuil	77	726	50	211,5
91662	Villeconin	91	728	50	211,5
77321	Mousseaux-lès-Bray	77	729	50	211,5
77515	Villeroy	77	729	50	211,5
78104	Breuil-Bois-Robert	78	729	50	211,5
77045	Bougigny	77	731	50	211,5
77060	Buthiers	77	735	50	211,5
77506	Villemer	77	741	50	211,5
77410	Saint-Germain-Laxis	77	746	50	211,5
77490	Vendrest	77	747	50	211,5
95675	Villeron	95	748	50	211,5
77485	Le Vaudoué	77	749	50	211,5
95074	Boisemont	95	752	50	211,5
77076	Chalmaison	77	753	50	211,5
77308	Montgé-en-Goële	77	756	50	211,5
78364	Marcq	78	757	50	211,5
78681	Villiers-le-Mahieu	78	761	50	211,5
91273	Gironville-sur-Essonne	91	762	50	211,5
77425	Saint-Martin-en-Bière	77	764	50	211,5
78006	Adainville	78	765	50	211,5
77403	Saint-Brice	77	768	50	211,5
95660	Villaines-sous-Bois	95	770	50	211,5
78077	La Boissière-Ecole	78	773	50	211,5
77202	La Genevraye	77	777	50	211,5
77030	Bellot	77	780	50	211,5
78227	Evecquemont	78	784	50	211,5
77266	Machault	77	785	50	211,5
91204	Echarcon	91	791	50	211,5
77123	Compans	77	792	50	211,5
95452	Nointel	95	792	50	211,5
77516	Ville-Saint-Jacques	77	793	50	211,5
77376	Précy-sur-Marne	77	797	50	211,5
78329	Lainville-en-Vexin	78	798	50	211,5
77054	La Brosse-Montceaux	77	800	50	211,5
77231	Isles-les-Meldeuses	77	802	50	211,5
77161	Dormelles	77	807	50	211,5
77370	Poligny	77	807	50	211,5

91294	Guillerval	91	817	50	211,5
77002	Amillis	77	819	50	211,5
77456	Soisy-Bouy	77	823	50	211,5
77082	Champeaux	77	824	50	211,5
91195	Dannemois	91	824	50	211,5
77383	Rampillon	77	826	50	211,5
77031	Bernay-Vilbert	77	828	50	211,5
77388	Reuil-en-Brie	77	828	50	211,5
78647	Vert	78	828	50	211,5
78474	Orvilliers	78	829	50	211,5
78125	La Celle-les-Bordes	78	831	50	211,5
78164	Clairefontaine-en-Yvelines	78	832	50	211,5
78444	Neauphlette	78	839	50	211,5
77462	Thieux	77	841	50	211,5
77428	Saint-Ouen-en-Brie	77	843	50	211,5
95651	Vétheuil	95	843	50	211,5
77477	Ury	77	845	50	211,5
78506	Prunay-en-Yvelines	78	853	50	211,5
78317	Jambville	78	854	50	211,5
95040	Avernes	95	858	50	211,5
77156	Darvault	77	859	50	211,5
77347	Les Ormes-sur-Voulzie	77	859	50	211,5
77214	Gressy	77	860	50	211,5
77025	Bazoches-lès-Bray	77	861	50	211,5
78398	Les Mesnuls	78	862	50	211,5
95678	Villiers-Adam	95	863	50	211,5
77357	Pécy	77	867	50	211,5
77049	Boutigny	77	870	50	211,5
77504	Villemaréchal	77	875	50	211,5
95529	Ronquerolles	95	876	50	211,5
78209	Emancé	78	879	50	211,5
77270	Maisoncelles-en-Brie	77	882	50	211,5
77173	Etrépilly	77	883	50	211,5
77392	Rouvres	77	883	50	211,5
77418	Saint-Loup-de-Naud	77	884	50	211,5
77272	Maison-Rouge	77	887	50	211,5
91581	Saint-Yon	91	887	50	211,5
78068	Blaru	78	888	50	211,5
77510	Villeneuve-Saint-Denis	77	892	50	211,5
77032	Beton-Bazoches	77	894	50	211,5
77486	Vaudoy-en-Brie	77	894	50	211,5
78522	Rochefort-en-Yvelines	78	895	50	211,5
78470	Orphin	78	898	50	211,5
77436	Saint-Siméon	77	899	50	211,5
77117	Citry	77	900	50	211,5
77283	May-en-Multien	77	904	50	211,5
77172	Esmans	77	905	50	211,5
77232	Isles-lès-Villenoy	77	907	50	211,5
78557	Saint-Hilarion	78	907	50	211,5
77010	Aubepierre-Ozouer-le-Repos	77	914	50	211,5
77534	Yèbles	77	914	50	211,5
77071	Chaintreaux	77	915	50	211,5
77196	Fresnes-sur-Marne	77	917	50	211,5
78289	Grosrouvre	78	917	50	211,5
78623	Le Tremblay-sur-Mauldre	78	920	50	211,5
91639	Vayres-sur-Essonne	91	921	50	211,5
78569	Sainte-Mesme	78	923	50	211,5
78588	Saulx-Marchais	78	928	50	211,5
95008	Aincourt	95	930	50	211,5

95395	Le Mesnil-Aubry	95	930	50	211,5
78020	Arnouville-lès-Mantes	78	931	50	211,5
95554	Saint-Gervais	95	932	50	211,5
91469	Ormoy-la-Rivière	91	933	50	211,5
78516	Raizeux	78	937	50	211,5
78034	Auteuil-le-Roi	78	938	50	211,5
78497	Poigny-la-Forêt	78	943	50	211,5
77354	Pamfou	77	945	50	211,5
77480	Valence-en-Brie	77	949	50	211,5
78381	Maulette	78	951	50	211,5
78443	Neauphle-le-Vieux	78	953	50	211,5
95101	Bray-et-Lû	95	954	50	211,5
77406	Saint-Denis-lès-Rebais	77	955	50	211,5
91041	Avrainville	91	957	50	211,5
78307	Hermeray	78	959	50	211,5
77044	Bombon	77	961	50	211,5
78410	Moisson	78	964	50	211,5
77089	La Chapelle-Rablais	77	965	50	211,5
91293	Guigneville-sur-Essonne	91	968	50	211,5
77077	Chambry	77	973	50	211,5
77293	Misy-sur-Yonne	77	977	50	211,5
77432	Saint-Rémy-la-Vanne	77	978	50	211,5
95541	Saint-Clair-sur-Epte	95	986	50	211,5
77188	Fontaine-le-Port	77	988	50	211,5
78464	Orcemont	78	990	50	211,5
77162	Doue	77	994	50	211,5
78246	Fontenay-Saint-Père	78	996	50	211,5
77291	Le Mesnil-Amelot	77	997	50	211,5
91546	Saint-Cyr-sous-Dourdan	91	998	50	211,5
95594	Seugy	95	1001	50	211,5
78567	Saint-Martin-la-Garenne	78	1003	50	211,5
77006	Arbonne-la-Forêt	77	1011	50	211,5
78609	Tessancourt-sur-Aubette	78	1017	50	211,5
77101	Châtenay-sur-Seine	77	1020	50	211,5
77211	Grandpuits-Bailly-Carrois	77	1020	50	211,5
77336	Neufmoutiers-en-Brie	77	1020	50	211,5
77106	Chauffry	77	1022	50	211,5
91463	Oncy-sur-Ecole	91	1024	50	211,5
78605	Tacoignières	78	1034	50	211,5
95088	Bonneuil-en-France	95	1035	50	211,5
78193	Dampierre-en-Yvelines	78	1043	50	211,5
77154	Dammartin-sur-Tigaux	77	1045	50	211,5
77478	Ussy-sur-Marne	77	1055	50	211,5
78451	Nézel	78	1062	50	211,5
77191	Fontenailles	77	1070	50	211,5
77141	Coutevroult	77	1079	50	211,5
77439	Salins	77	1082	50	211,5
78460	Oinville-sur-Montcient	78	1082	50	211,5
95658	Vigny	95	1082	50	211,5
77358	Penchard	77	1085	50	211,5
78615	Thiverval-Grignon	78	1086	50	211,5
78290	Guernes	78	1089	50	211,5
78007	Aigremont	78	1090	50	211,5
91130	Chalo-Saint-Mars	91	1093	50	211,5
77265	Luzancy	77	1108	50	211,5
77177	Favières	77	1111	50	211,5
95535	Sagy	95	1111	50	211,5
77113	Chevru	77	1116	50	211,5
77435	Saint-Sauveur-sur-Ecole	77	1120	50	211,5

77528	Voisenon	77	1121	50	211,5
77440	Sammeron	77	1124	50	211,5
77512	Villeneuve-sur-Bellot	77	1138	50	211,5
77001	Achères-la-Forêt	77	1139	50	211,5
77221	Guermantes	77	1143	50	211,5
78033	Aulnay-sur-Mauldre	78	1143	50	211,5
91132	Chamarande	91	1144	50	211,5
77292	Messy	77	1149	50	211,5
95002	Ableiges	95	1149	50	211,5
77065	Cély	77	1152	50	211,5
77027	Beaumont-du-Gâtinais	77	1157	50	211,5
77022	Barbizon	77	1160	50	211,5
77039	Boissise-la-Bertrand	77	1160	50	211,5
77209	Gouvernes	77	1166	50	211,5
77280	Mary-sur-Marne	77	1173	50	211,5
78620	Toussus-le-Noble	78	1185	50	211,5
78192	Dammartin-en-Serve	78	1186	50	211,5
78262	Galluis	78	1187	50	211,5
78171	Condé-sur-Vesgre	78	1188	50	211,5
95628	Valmondois	95	1202	50	211,5
77084	Changis-sur-Marne	77	1203	50	211,5
77469	Touquin	77	1209	50	211,5
91284	Les Granges-le-Roi	91	1212	50	211,5
77180	Férolles-Attilly	77	1213	50	211,5
78010	Les Alluets-le-Roi	78	1213	50	211,5
91244	Fontenay-le-Vicomte	91	1214	50	211,5
78108	Les Bréviaires	78	1215	50	211,5
77519	Villiers-Saint-Georges	77	1223	50	211,5
91109	Brières-les-Scellés	91	1228	50	211,5
77457	Solers	77	1235	50	211,5
77453	Sivry-Courtry	77	1243	50	211,5
91106	Breux-Jouy	91	1247	50	211,5
91679	Villiers-le-Bâcle	91	1249	50	211,5
77008	Armentières-en-Brie	77	1250	50	211,5
77261	Lorrez-le-Bocage-Préaux	77	1260	50	211,5
91408	Moigny-sur-Ecole	91	1261	50	211,5
77075	Chalifert	77	1263	50	211,5
77415	Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	77	1267	50	211,5
91599	Soisy-sur-Ecole	91	1268	50	211,5
91634	Vaugrigneuse	91	1275	50	211,5
77095	Charny	77	1279	50	211,5
78269	Gazeran	78	1283	50	211,5
77199	Fublaines	77	1284	50	211,5
78140	Chapet	78	1288	50	211,5
91038	Auvers-Saint-Georges	91	1294	50	211,5
95592	Seraincourt	95	1304	50	211,5
95625	Us	95	1305	50	211,5
77203	Germigny-l'Evêque	77	1312	50	211,5
91080	Boissy-le-Cutté	91	1317	50	211,5
77063	La Celle-sur-Morin	77	1318	50	211,5
91047	Baulne	91	1318	50	211,5
77254	Liverdy-en-Brie	77	1331	50	211,5
77433	Saints	77	1361	50	211,5
77135	Courpalay	77	1366	50	211,5
91525	Roinville	91	1368	50	211,5
77311	Montigny-Lencoup	77	1369	50	211,5
77295	Moisenay	77	1371	50	211,5
78562	Saint-Léger-en-Yvelines	78	1376	50	211,5
77116	Choisy-en-Brie	77	1379	50	211,5

77323	Moussy-le-Vieux	77	1379	50	211,5
95177	Cormeilles-en-Vexin	95	1379	50	211,5
78143	Châteaufort	78	1380	50	211,5
77078	Chamigny	77	1381	50	211,5
78384	Médan	78	1385	50	211,5
95409	Moisselles	95	1385	50	211,5
77109	Chenoise	77	1386	50	211,5
77070	Chailly-en-Brie	77	1388	50	211,5
77363	Le Pin	77	1407	50	211,5
77125	Condé-Sainte-Libiaire	77	1410	50	211,5
77216	Grez-sur-Loing	77	1414	50	211,5
78616	Thoiry	78	1414	50	211,5
78048	Bazainville	78	1443	50	211,5
77318	Mortcerf	77	1452	50	211,5
78346	Longnes	78	1453	50	211,5
91332	Leudeville	91	1454	50	211,5
91630	Le Val-Saint-Germain	91	1456	50	211,5
78520	Richebourg	78	1460	50	211,5
77086	La Chapelle-Gauthier	77	1462	50	211,5
77208	Gouaix	77	1478	50	211,5
91274	Gometz-la-Ville	91	1482	50	211,5
77047	Bouleurs	77	1496	50	211,5
77459	Sourdun	77	1502	50	211,5
91198	D'Huisson-Longueville	91	1515	50	211,5
77264	Lumigny-Nesles-Ormeaux	77	1530	50	211,5
77529	Voulangis	77	1536	50	211,5
77239	Jouy-le-Châtel	77	1551	50	211,5
95436	Mours	95	1552	50	211,5
78049	Bazemont	78	1560	50	211,5
78576	Saint-Rémy-l'Honoré	78	1565	50	211,5
78343	Les Loges-en-Josas	78	1567	50	211,5
91568	Saint-Maurice-Montcouronne	91	1573	50	211,5
78189	Cresprières	78	1578	50	211,5
78128	Cernay-la-Ville	78	1589	50	211,5
77277	Marles-en-Brie	77	1601	50	211,5
78334	Lévis-Saint-Nom	78	1607	50	211,5
91593	Sermaise	91	1633	50	211,5
77229	La Houssaye-en-Brie	77	1634	50	211,5
78601	Sonchamp	78	1640	50	211,5
91159	Chevannes	91	1671	50	211,5
91017	Angervilliers	91	1681	50	211,5
78389	Méré	78	1682	50	211,5
77016	Bagneaux-sur-Loing	77	1686	50	211,5
77269	Maincy	77	1694	50	211,5
77309	Monthyon	77	1710	50	211,5
77279	Marolles-sur-Seine	77	1722	50	211,5
78368	Mareil-sur-Mauldre	78	1726	50	211,5
95028	Attainville	95	1731	50	211,5
77124	Conches-sur-Gondois	77	1737	50	211,5
77400	Saint-Augustin	77	1744	50	211,5
91175	Corbreuse	91	1750	50	211,5
77531	Voulx	77	1762	50	211,5
77126	Congis-sur-Thérouanne	77	1764	50	211,5
91533	Saclas	91	1779	50	211,5
77397	Saâcy-sur-Marne	77	1800	50	211,5
77260	Longueville	77	1806	50	211,5
78152	Chavenay	78	1806	50	211,5
95078	Boissy-l'Aillerie	95	1809	50	211,5
77384	Réau	77	1814	50	211,5

92047	Marnes-la-Coquette	92	1815	50	211,5
77404	Sainte-Colombe	77	1816	50	211,5
95446	Nesles-la-Vallée	95	1822	50	211,5
77339	Noisy-sur-Ecole	77	1834	50	211,5
78107	Bréval	78	1839	50	211,5
95353	Maffliers	95	1848	50	211,5
77508	Villeneuve-le-Comte	77	1859	50	211,5
78057	Bennecourt	78	1864	50	211,5
78550	Saint-Germain-de-la-Grange	78	1887	50	211,5
77447	Seine-Port	77	1892	50	211,5
77352	Ozouer-le-Voulgis	77	1895	50	211,5
78087	Bonnelles	78	1905	50	211,5
78120	Bullion	78	1922	50	211,5
77521	Villiers-sur-Morin	77	1937	50	211,5
78337	Limetz-Ville	78	1940	50	211,5
77405	Saint-Cyr-sur-Morin	77	1943	50	211,5
77483	Varreddes	77	1945	50	211,5
91411	Les Molières	91	1957	50	211,5
77148	Crouy-sur-Ourcq	77	1958	50	211,5
91318	Janville-sur-Juine	91	1959	50	211,5
95241	Fontenay-en-Parisis	95	1963	50	211,5
77455	Soignolles-en-Brie	77	1969	50	211,5
77241	Juilly	77	1978	50	211,5
77146	Croissy-Beaubourg	77	1983	50	211,5
77127	Coubert	77	1988	50	211,5
78030	Auffargis	78	1990	50	211,5
77302	Moncourt-Fromonville	77	1994	50	211,5
95042	Baillet-en-France	95	2000	100	423
77359	Perthes	77	2004	100	423
91156	Cheptainville	91	2012	100	423
91468	Ormoy	91	2018	100	423
77255	Livry-sur-Seine	77	2027	100	423
77069	Chailly-en-Bière	77	2034	100	423
91635	Vauhallan	91	2046	100	423
78239	Follainville-Dennemont	78	2050	100	423
95450	Neuville-sur-Oise	95	2051	100	423
77441	Samois-sur-Seine	77	2068	100	423
91243	Fontenay-lès-Briis	91	2076	100	423
77240	Jouy-sur-Morin	77	2098	100	423
77517	Villevaudé	77	2109	100	423
78403	Mézy-sur-Seine	78	2112	100	423
78291	Guerville	78	2140	100	423
95142	Chars	95	2142	100	423
78090	Bouafle	78	2143	100	423
77168	Egreville	77	2151	100	423
77394	Rubelles	77	2152	100	423
77128	Couilly-Pont-aux-Dames	77	2174	100	423
95056	Belloy-en-France	95	2177	100	423
78513	La Queue-les-Yvelines	78	2184	100	423
78299	Hardricourt	78	2198	100	423
77344	Oissery	77	2199	100	423
77051	Bray-sur-Seine	77	2211	100	423
91095	Bouray-sur-Juine	91	2219	100	423
77374	Pontcarré	77	2222	100	423
91511	Pussay	91	2250	100	423
95120	Butry-sur-Oise	95	2265	100	423
77385	Rebais	77	2286	100	423
77377	Presles-en-Brie	77	2302	100	423
91631	Varennnes-Jarcy	91	2312	100	423

91666	Villejust	91	2315	100	423
77442	Samoreau	77	2321	100	423
78465	Orgerus	78	2331	100	423
78265	Garancières	78	2342	100	423
78591	Septeuil	78	2344	100	423
91648	Vert-le-Grand	91	2373	100	423
78238	Flins-sur-Seine	78	2381	100	423
95580	Saint-Witz	95	2387	100	423
77219	Guérard	77	2402	100	423
77217	Grisy-Suisnes	77	2408	100	423
77259	Longperrier	77	2414	100	423
95211	Ennery	95	2423	100	423
95641	Vémars	95	2434	100	423
77088	La Chapelle-la-Reine	77	2447	100	423
78263	Gambais	78	2447	100	423
77061	Cannes-Ecluse	77	2477	100	423
77096	Chartrettes	77	2565	100	423
91275	Gometz-le-Châtel	91	2577	100	423
77226	Héricy	77	2603	100	423
95014	Andilly	95	2604	100	423
95026	Asnières-sur-Oise	95	2661	100	423
94056	Périgny	94	2662	100	423
77494	Vernou-la-Celle-sur-Seine	77	2684	100	423
95058	Bernes-sur-Oise	95	2689	100	423
77533	Vulaines-sur-Seine	77	2711	100	423
77312	Montigny-sur-Loing	77	2721	100	423
91359	Maisse	91	2726	100	423
77176	Faremoutiers	77	2751	100	423
77210	La Grande-Paroisse	77	2763	100	423
77048	Bourron-Marlotte	77	2766	100	423
95566	Saint-Martin-du-Tertre	95	2773	100	423
91649	Vert-le-Petit	91	2779	100	423
77175	Evry-Grégy-sur-Yerre	77	2788	100	423
77409	Saint-Germain-Laval	77	2790	100	423
91136	Champlan	91	2796	100	423
78683	Villiers-Saint-Frédéric	78	2801	100	423
78431	Morainvilliers	78	2833	100	423
77132	Coupvray	77	2837	100	423
77393	Rozay-en-Brie	77	2846	100	423
78233	Feucherolles	78	2862	100	423
91135	Champcueil	91	2870	100	423
77159	Donnemarie-Dontilly	77	2875	100	423
95527	Roissy-en-France	95	2899	100	423
77371	Pommeuse	77	2914	100	423
95369	Margency	95	2916	100	423
78420	Montfort-l'Amaury	78	2943	100	423
77378	Pringy	77	2944	100	423
77099	Château-Landon	77	2956	100	423
77276	Mareuil-lès-Meaux	77	2959	100	423
95426	Montlignon	95	2993	100	423
91099	Boutigny-sur-Essonne	91	3023	100	423
77322	Moussy-le-Neuf	77	3052	100	423
91579	Saint-Vrain	91	3059	100	423
78501	Porcheville	78	3128	100	423
91390	Méréville	91	3129	100	423
77042	Boissy-le-Châtel	77	3137	100	423
77335	Chauconin-Neufmontiers	77	3157	100	423
91225	Etiolles	91	3157	100	423
78118	Buchelay	78	3167	100	423

77107	Chaumes-en-Brie	77	3180	100	423
77181	Ferrières-en-Brie	77	3222	100	423
77493	Verneuil-l'Etang	77	3226	100	423
77450	Servon	77	3233	100	423
77437	Saint-Soupplets	77	3252	100	423
77005	Annet-sur-Marne	77	3259	100	423
95149	Chaumontel	95	3283	100	423
78442	Neauphle-le-Château	78	3293	100	423
77419	Saint-Mammès	77	3309	100	423
91129	Cerny	91	3317	100	423
91115	Bruyères-le-Châtel	91	3321	100	423
78524	Rocquencourt	78	3323	100	423
95256	Frépillon	95	3336	100	423
77389	La Rochette	77	3365	100	423
77155	Dampmart	77	3372	100	423
95430	Montsoult	95	3405	100	423
77121	Collégien	77	3412	100	423
77482	Varennnes-sur-Seine	77	3429	100	423
78003	Ablis	78	3436	100	423
78367	Mareil-Marly	78	3486	100	423
77463	Thomery	77	3493	100	423
95509	Puiseux-en-France	95	3493	100	423
91111	Briis-sous-Forges	91	3501	100	423
95370	Marines	95	3504	100	423
77257	Lizy-sur-Ourcq	77	3597	100	423
77315	Montry	77	3602	100	423
77413	Saint-Germain-sur-Morin	77	3612	100	423
78310	Houdan	78	3627	100	423
78402	Mézières-sur-Seine	78	3656	100	423
94070	Santerny	94	3708	100	423
78327	Juziers	78	3758	100	423
77040	Boissise-le-Roi	77	3782	100	423
77085	Chanteloup-en-Brie	77	3811	100	423
91249	Forges-les-Bains	91	3815	100	423
78043	Bailly	78	3826	100	423
91085	Boissy-sous-Saint-Yon	91	3826	100	423
95504	Presles	95	3837	100	423
77420	Saint-Mard	77	3838	100	423
91617	Tigery	91	3840	100	423
91232	La Ferté-Alais	91	3880	100	423
77222	Guignes	77	3936	100	423
77372	Pomponne	77	3959	100	423
91534	Saclay	91	3967	100	423
77114	Chevry-Cossigny	77	3969	100	423
78251	Fourqueux	78	4026	100	423
91494	Le Plessis-Pâté	91	4083	100	423
91457	La Norville	91	4090	100	423
78314	Issou	78	4142	100	423
95604	Survilliers	95	4149	100	423
91016	Angerville	91	4202	100	423
77238	Jouarre	77	4275	100	423
95116	Bruyères-sur-Oise	95	4303	100	423
78206	Ecquevilly	78	4319	100	423
91433	Morigny-Champigny	91	4366	100	423
78168	Coignières	78	4372	100	423
91333	Leuville-sur-Orge	91	4384	100	423
78382	Maurecourt	78	4390	100	423
77142	Crécy-la-Chapelle	77	4392	100	423
77055	Brou-sur-Chantereine	77	4396	100	423

95612	Le Thillay	95	4427	100	423
77100	Le Châtelet-en-Brie	77	4456	100	423
78255	Freneuse	78	4483	100	423
78224	L'Etang-la-Ville	78	4539	100	423
91044	Ballainvilliers	91	4539	100	423
95352	Luzarches	95	4553	100	423
91685	Villiers-sur-Orge	91	4554	100	423
78089	Bonnières-sur-Seine	78	4591	100	423
91064	Bièvres	91	4628	100	423
91405	Milly-la-Forêt	91	4668	100	423
95257	La Frette-sur-Seine	95	4668	100	423
94053	Noiseau	94	4680	100	423
77513	Villenoy	77	4697	100	423
94047	Mandres-les-Roses	94	4703	100	423
77143	Crégy-lès-Meaux	77	4726	100	423
91461	Ollainville	91	4732	100	423
91458	Nozay	91	4741	100	423
77317	Mormant	77	4797	100	423
93015	Coubron	93	4812	100	423
77182	La Ferté-Gaucher	77	4818	100	423
94048	Marolles-en-Brie (Val-de-Marne)	94	4856	100	423
78638	Vaux-sur-Seine	78	4857	100	423
91179	Le Coudray-Montceaux	91	4898	100	423
78571	Saint-Nom-la-Bretèche	78	4908	100	423
77475	Trilport	77	5005	100	423
95134	Champagne-sur-Oise	95	5029	100	423
91540	Saint-Chéron	91	5045	100	423
95392	Mériel	95	5059	100	423
95652	Viarmes	95	5188	100	423
78672	Villennes-sur-Seine	78	5232	100	423
77111	Chessy	77	5297	100	423
91376	Marolles-en-Hurepoix	91	5300	100	423
91587	Saulx-les-Chartreux	91	5319	100	423
91659	Villabé	91	5385	100	423
77458	Souppes-sur-Loing	77	5397	100	423
77320	Mouroux	77	5413	100	423
77382	Quincy-Voisins	77	5430	100	423
77431	Saint-Pierre-lès-Nemours	77	5466	100	423
77192	Fontenay-Trésigny	77	5470	100	423
78502	Le Port-Marly	78	5493	100	423
91330	Lardy	91	5514	100	423
95355	Magny-en-Vexin	95	5555	100	423
95480	Parmain	95	5583	100	423
78321	Jouars-Pontchartrain	78	5589	100	423
95388	Menucourt	95	5607	100	423
94065	Rungis	94	5610	100	423
91207	Egly	91	5645	100	423
78133	Chambourcy	78	5657	100	423
78160	Chevreuse	78	5681	100	423
95371	Marly-la-Ville	95	5696	100	423
91577	Saintry-sur-Seine	91	5709	100	423
78117	Buc	78	5781	100	423
94001	Ablon-sur-Seine	94	5785	100	423
77037	Bois-le-Roi	77	5786	100	423
78380	Maule	78	5857	100	423
78354	Magnanville	78	5947	100	423
77326	Nandy	77	5976	100	423
77330	Nanteuil-lès-Meaux	77	6016	100	423
77430	Saint-Pathus	77	6042	100	423

78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines	78	6090	100	423
78466	Orgeval	78	6134	100	423
77079	Champagne-sur-Seine	77	6174	100	423
95091	Bouffémont	95	6204	100	423
77171	Esbly	77	6206	100	423
78531	Rosny-sur-Seine	78	6208	100	423
78644	La Verrière	78	6225	100	423
78396	Le Mesnil-le-Roi	78	6276	100	423
91347	Longpont-sur-Orge	91	6362	100	423
77438	Saint-Thibault-des-Vignes	77	6457	100	423
78217	Epône	78	6507	100	423
91226	Etréchy	91	6529	100	423
77139	Courtry	77	6580	100	423
91315	Itteville	91	6633	100	423
91338	Limours	91	6695	100	423
77349	Othis	77	6702	100	423
95183	Courdimanche	95	6712	100	423
78397	Le Mesnil-Saint-Denis	78	6751	100	423
78220	Les Essarts-le-Roi	78	6758	100	423
78486	Le Perray-en-Yvelines	78	6776	100	423
93033	Gournay-sur-Marne	93	6861	100	423
91339	Linas	91	6882	100	423
91667	Villemoisson-sur-Orge	91	6952	100	423
95039	Auvers-sur-Oise	95	6955	100	423
93074	Vaujours	93	6969	100	423
95060	Bessancourt	95	7065	100	423
91600	Soisy-sur-Seine	91	7075	100	423
78350	Louveciennes	78	7144	100	423
95205	Ecouen	95	7192	100	423
78267	Gargenville	78	7201	100	423
95574	Saint-Prix	95	7201	100	423
77249	Lésigny	77	7270	100	423
91097	Boussy-Saint-Antoine	91	7282	100	423
91479	Paray-Vieille-Poste	91	7411	100	423
91665	La Ville-du-Bois	91	7435	100	423
91553	Saint-Germain-lès-Corbeil	91	7477	100	423
77495	Vert-Saint-Denis	77	7490	100	423
91340	Lisses	91	7541	100	423
91425	Monthéry	91	7561	100	423
77018	Bailly-Romainvilliers	77	7564	100	423
78062	Beynes	78	7569	100	423
78455	Noisy-le-Roi	78	7581	100	423
91045	Ballancourt-sur-Essonne	91	7627	100	423
91689	Wissous	91	7674	100	423
77169	Emerainville	77	7786	100	423
93039	L'Ile-Saint-Denis	93	7786	100	423
78575	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	78	7800	100	423
91363	Marcoussis	91	8137	100	423
95488	Pierrelaye	95	8168	100	423
95491	Le Plessis-Bouchard	95	8230	100	423
78322	Jouy-en-Josas	78	8257	100	423
77268	Magny-le-Hongre	77	8419	100	423
91105	Breuillet	91	8440	100	423
92076	Vaucresson	92	8628	100	423
77327	Nangis	77	8652	100	423
95051	Beauchamp	95	8691	100	423
95288	Groslay	95	8722	100	423
77215	Gretz-Armainvilliers	77	8743	100	423
78092	Bougival	78	8749	100	423

